N°ISSN : 1763-5179 BIMENSUEL - 3,60 €

N°394 - 9 JUILLET 2021

L'Espace Alpin

LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Abonnement 1 an - 22 numéros : 80 €

www.facebook.com/espacealpin

DR

Au cours de la Foire agricole de l'Agglo organisée à Manosque par la FDSEA 04 et DLVA, l'association Bienvenue à la ferme a organisé un concours photo sur son stand. Les photos étaient ensuite soumises au vote du public sur le profil Facebook de l'association. La grande gagnante est Estelle Royet-Donsimoni dont les petites filles ont pris la pose et ont recueilli 316 likes ! Toute la famille a gagné un panier garni avec des produits des agriculteurs de l'association Bienvenue à la ferme et une visite dans la ferme pédagogique et de découverte « *La ferme de Titou* », adhérente du réseau, où ils pourront découvrir et câliner les ânes miniatures.

Végét'Alpes : de nouveaux débouchés pour les agriculteurs haut-alpins

Une nouvelle filière de plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio se structure autour de plusieurs partenaires. **Page 4**

DOSSIER **DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR** **Pages 9-12**

DR

A.G.

PORTRAIT

David Ailhaud :
le syndicalisme, une ouverture au monde

page 20

Tourisme
L'Agence de développement 04 inaugure sa **montgolfière**
page 3

Aéronefs et Aérostats de Provence

Théâtre
Mettre en scène **des mots pour parler des maux** de l'agriculture **page 5**

De ferme en ferme
Portes ouvertes chez les biquettes du Rocher d'Ongles **page 6**

Amandiculture
L'**amandier** reste un **arbre prisé** par les cultivateurs **page 13**

Recherche
Conservation des sols en conditions méditerranéennes, des résultats encourageants
page 14

ÉDITORIAL

Le castor n'a jamais tort

DR

Quand les castors construisent des barrages, ils restructurent le paysage et créent de nombreux habitats pour d'autres espèces. Si ce sont les agriculteurs ou les ASA qui créent des seuils en rivière pour prélever de l'eau, il faut s'empresser de les détruire, car ils empêchent la libre circulation de la faune piscicole et des transports sédimentaires.

Quand les castors protègent leurs huttes par des digues, cela crée des zones humides, relève le niveau des nappes et régule les cours d'eau. Par contre les anciennes digues érigées pour protéger les terres agricoles empêchent la libre circulation des rivières qu'il faut laisser divaguer à leurs guises sans tenir compte des conséquences économiques.

Quand les castors créent un plan d'eau, cela est bénéfique pour la biodiversité même si les prairies adjacentes sont noyées ou inutilisables et les vergers mitoyens attaqués. Si un agriculteur veut construire une retenue collinaire pour l'irrigation, il s'engage d'abord dans un long parcours administratif, il est ensuite toujours suspecté d'atteinte à l'environnement. Sans compter les risques financiers qui peuvent mettre à mal son exploitation.

Le castor a toujours raison, ne vous avisez pas de détruire ses ouvrages, ni d'essayer de le supprimer sous peine de lourdes condamnations ou amendes.

Longtemps chassé pour sa fourrure avec ses longues dents et sa queue plate, son air débonnaire, voire ridicule, c'est lui qui peut être un jour aura notre peau.

Jean-Luc Pelloux,
vice-président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Bulletin d'Abonnement 2021

22 numéros de l'Espace Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES
+
1 an d'abonnement à la revue RÉUSSIR
de votre choix pour **125 €**

▶ Je m'abonne pour **22** numéros de **l'Espace Alpin** + **1** revue Réussir au prix de **125 € TTC** (*)

▶ Je m'abonne pour **22** numéros de **l'Espace Alpin** au prix de **80 € TTC** (*)

(*) Rayer la formule inutile

Pour tout nouvel abonnement, vous bénéficiez d'une petite annonce gratuite.

Nom : ..... **Prénom :** .....
Adresse : .....
Ville : ..... Code postal : .....
Tél. : ..... Fax : .....
Courriel : ..... Production : .....

Je coche ci-dessous la revue RÉUSSIR choisie :

☐ Réussir La Chèvre (6nos) ☐ Réussir Bovins viande (11nos) ☐ Réussir Fruits Légumes (11nos)
☐ Réussir Aviculture (10nos) ☐ Réussir Grandes Cultures (11nos) ☐ Réussir Porcs (11nos)
☐ Réussir Pâtre (10nos) ☐ Réussir Lait (11nos) ☐ Réussir Vigne (11nos)

Ci-joint en règlement, un chèque d'un montant de ..... €
à l'ordre du Sillon Alpin ☐ Je désire une facture

Conformément à la loi « Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

A adresser à Paysan du Midi - Mas de Saporta - CS 50032
34875 LATTES cedex - Tél. 04 67 07 03 66

Éliane Barreille, première femme élue à la présidence du département des Alpes-de-Haute-Provence

« J'ai de l'ambition pour ce département à travers une politique préservant notre qualité de vie mais tout en donnant plus de moyens pour développer cette activité économique indispensable à notre département », a dit Éliane Barreille en guise de discours d'investiture. La première femme présidente du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence a été, en effet, élue avec 26 voix grâce à la victoire de la droite après 23 années de gouvernance de gauche.

B.F.

Éliane Barreille (au centre) a été élue à la tête du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Une élue de la ruralité

Sur les trente conseillers départementaux sortants seulement 17 briguaient un nouveau mandat. D'où une assemblée départementale majoritairement renouvelée. *« Je ne viens pas apporter la révolution mais un coup de boost en misant notamment sur des investissements massifs »*, ajoutait la nouvelle présidente du Conseil départemental.

L'élue revendique ses racines marquées par la ruralité. Née à Saint-Étienne-de-Tinée en 1951, Éliane Barreille rallie le département bas-alpin via Seyne-les-Alpes à l'âge de deux ans à la faveur des affectations de son gendarme de père. Ce sera encore Larche, Digne et surtout Les Mées, enfin Malijai où la famille s'installe plus durablement. Elle y revient en 1979 avec son époux. C'est d'ailleurs là qu'elle débute une carrière politique engagée à droite, d'abord en tant que conseillère municipale de 1983 à 1995 puis en tant que maire de 1995 à 2014. À compter de 2004, Éliane Barreille est aussi élue conseillère régionale de Paca effectuant deux mandats sous la présidence de Michel Vauzellle. En 2015, elle est réélue mais cette fois sous la présidence de Christian Estrosi puis en 2017 de Renaud Muselier qui lui confie la vice-présidence à la ruralité et au pastoralisme jusqu'en 2021 date à laquelle elle choisit de se présenter dans le canton de Riez aux élections départementales sous l'étiquette Divers droite avec le succès que l'on sait. ■

Bernard Fali

Les vice-présidents

1er Jacques Brès (canton de Manosque-1)
2e Magali Surle-Girieud (canton de Castellane)
3e Michal Dalmasso (canton de Forcalquier)
4e Stéphanie Colombero (canton de Manosque-1)
5e Robert Gay (canton de Sisteron)
6e Sandra Raponi (canton de Digne-2)
7e Jean-Michel Tron (canton de Barcelonnette)
8e Marion Magnan (canton de Manosque-3)
9e Marcel Gossa (canton de Valensole)

Un 2e mandat pour **Jean-Marie Bernard** qui était seul candidat

M.F.

L'émotion de Jean-Marie Bernard était visible lors de la proclamation de son élection.

Il faut remonter à plusieurs décennies en arrière pour se confronter à une élection de président de l'assemblée départementale aussi aisée et sereine. Le dernier épisode, celui de 2015, qui avait mis en selle Jean-Marie Bernard au perchoir haut-alpin avait été plus disputé. Mais, finalement, la mandature 2015-2021 s'est tenue sans véritable opposition.

Ce 1er juillet dernier, un véritable consensus est advenu puisque le président reconduit a bénéficié de 25 suffrages sur 30.

« Nous avons des ambitions pour notre territoire »

« Merci pour la confiance renouvelée ! », a lancé Jean-Marie Bernard qui adressait aussi la *« bienvenue aux nouveaux élus »*, au nombre de 11. Il ne manquait pas de noter que *« la majorité départementale est consolidée »*, regrettant *« l'abstention, phénomène marquant cette fois encore »*, et laissant entendre quant à sa méthode de gouvernance : *« Je n'ai pas l'intention de la changer. Je ne souhaite pas que le Département exige quoi que ce soit à qui qui ce soit, mais qu'il accompagne les porteurs de projets »*. Il affirmait encore : *« Nous avons des ambitions pour notre territoire »*.

La toute première délibération de l'assemblée entérinait la proposition du président de constituer la commission permanente avec les 30 conseillers et d'élire 9 vice-présidents (voir encadré ci-dessus). ■

Maurice Fortoul

Les vice-présidents

1er Patrick Ricou (canton de Saint-Bonnet)
2e Maryvone Grenier (Gap 2)
3e Marine Michel (Briançon 1)
4e Marcel Cannat (Guillestre – Queyras)
5e Arnaud Murgia (Briançon 1)
6e Ginette Mostachi (Gap 3)
7e Marc Viossat (Embrun)
8e Bernadette Saudemont (Veynes)
9e Gérard Tenoux (Serres)

Deux représentants alpins vice-présidents de la Région

- Chantal Emeyoud, maire d'Embrun, présidente de la Communauté de communes Serre-Ponçon est 2e vice-présidente, en charge du Plan Montagne et des Affaires européennes
- David Géhant, maire de Forcalquier, président de la Communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure a été désigné 5e vice-président, en charge de l'aménagement du territoire, de l'aide aux communes et aux intercommunalités.

Prendre « *irrésistiblement* » de la hauteur !

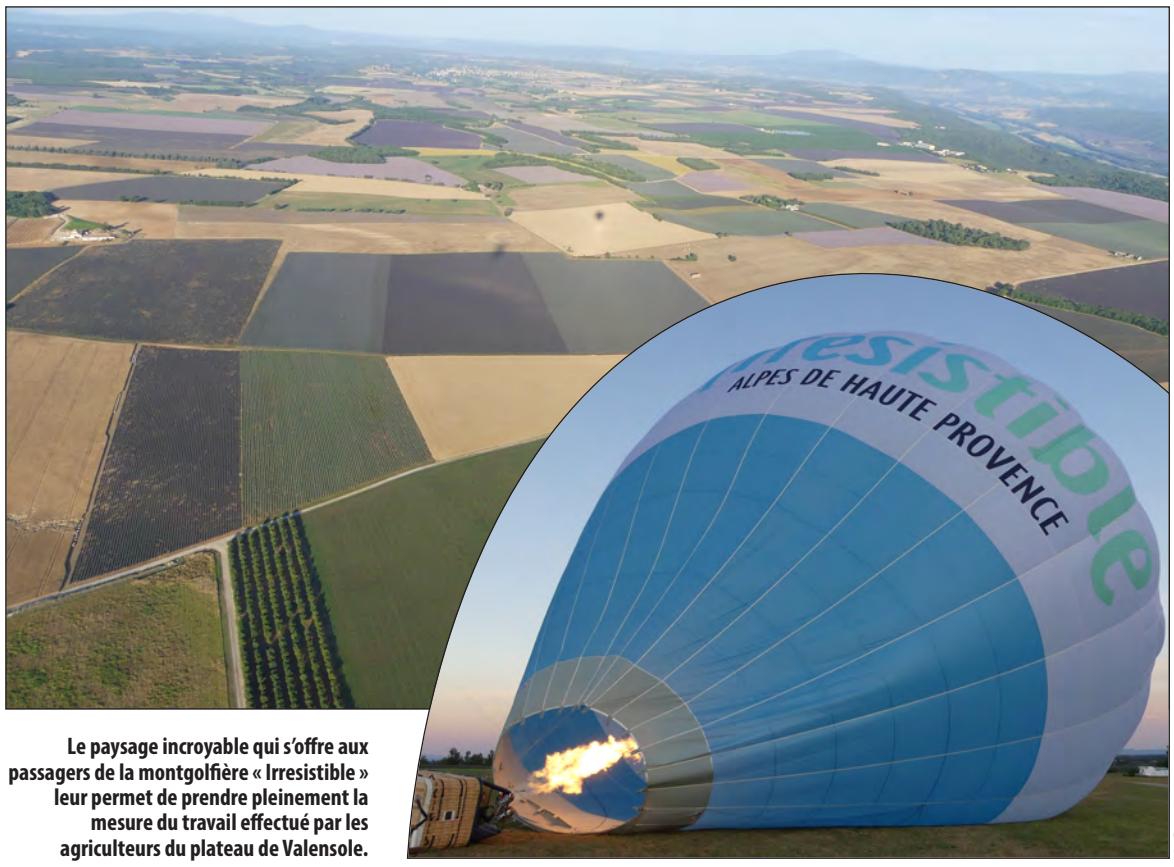

Le paysage incroyable qui s'offre aux passagers de la montgolfière « Irresistible » leur permet de prendre pleinement la mesure du travail effectué par les agriculteurs du plateau de Valensole.

A.G.

Aéronefs et aérostats de Provence

Lundi 28 juin, l'Agence de développement des Alpes-de-Haute-Provence (AD 04) a inauguré une montgolfière à ses couleurs arborant son, maintenant, fameux « *Irresistible Alpes-de-Haute-Provence* ». Lancée il y a deux ans, cette campagne de marketing territorial a tout de suite trouvé son public et a été adopté par nombre de Bas-Alpins, fiers de voir leur territoire ainsi mis en valeur.

Déjà déclinée sur de nombreux supports de communication parfois originaux comme des semi-remorques qui sillonnent les routes de France et d'Europe, « *Irresistible* » va maintenant prendre de la hauteur grâce à une montgolfière. Celle-ci évoluera lors d'événements extérieurs mais aussi départementaux comme les Terres de Jim en septembre, ou pour des vols touristiques sur le plateau de Valensole par exemple. Elle permettra aux passagers de découvrir tout en douceur ces paysages extraordinaires en très grande partie façonnés par les agriculteurs. Une mosaïque colorée et éblouissante qui fait la réputation du territoire dans le monde entier.

Lors du vol inaugural Denis Vogade le nouveau président de l'AD 04 ne pouvait cacher sa joie et sa fierté de voir ainsi se déployer le ballon bleu dans le ciel provençal. « *Nous voulons désinstitutionnaliser le marketing territorial, mettre tout le monde autour de la table et les embarquer tous à bord de la nacelle !* », expliquait-il.

À l'occasion du renouvellement de l'un des ballons de son partenaire l'entreprise Aéronefs et aérostats de Provence implantée à Puimoisson depuis de nombreuses années, l'AD 04 a sauté sur l'occasion de sponsoriser ce nouvel équipement. Sauge sclarée, lavandin, immortelle, origan, oliviers, amandiers, etc,. Christophe Lacour directeur et pilote chez Aéronefs et aérostats de Provence n'hésite pas à partager ses connaissances et à montrer l'étendue de la richesse des productions en mettant ainsi en valeur le travail des agriculteurs sur le plateau de Valensole. Un vol définitivement irrésistible ! ■

A.G.

Une **Belge** en Provence

Marine Plancquaert, ingénieure agronome, vient de rejoindre la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence pour remplacer Sarah Parent durant son congé maternité pour se charger des productions végétales : grandes cultures, céréales, PAPAM, etc.

Originaire de la frontière belge à quelques encablures de Lille, la jeune femme est littéralement « *tombée amoureuse des Alpes-de-Haute-Provence* » lors d'un voyage scolaire à Montclar. Dès lors elle a tout fait pour revenir dans la région le plus souvent possible en vacances ou pour ses études. En 2020, elle effectue une partie de son master en ingénierie écologique en Erasmus à Marseille après ses études d'ingénieure industrielle en agronomie. « *Je voulais ouvrir mon parcours d'agronome avec cette composante écologique*, explique-t-elle. *Il faut sortir de l'opposition entre écologistes et agriculteurs et travailler main dans la main. Ces deux notions doivent être associées pour l'avenir. Je voulais vraiment venir ici car j'avais eu un vrai coup de cœur pour cette région, et quand j'ai une idée, je m'y tiens.* »

C'est pourquoi quand elle a eu l'opportunité de décrocher ce contrat à la chambre d'agriculture elle a sauté dans un TGV pour venir passer l'entretien. « *Ce remplacement correspondait totalement à ce sur quoi je travaillais, c'était incroyable tout allait dans le bon sens. C'était un peu le job de mes rêves !* », confie-t-elle.

Marine Plancquaert a eu un coup de cœur pour le département lors d'un voyage scolaire et rêvait de venir y travailler depuis longtemps.

A.G.

Des agriculteurs impliqués

En poste jusqu'à la fin du mois de décembre, elle a bénéficié de l'accompagnement de Sarah Parent pendant un mois durant lequel elles ont travaillé en binôme avec notamment de nombreuses visites sur le terrain. « *Elle m'a transmis le flambeau, maintenant à moi de garder la flamme allumée*, s'exclame la jeune femme qui reconnait avoir versée une petite larme quand elle a appris qu'elle était engagée. *Je sais ce que j'ai à faire donc je ne suis pas trop stressée de me retrouver seule. Je vais notamment me charger d'une partie des suivis et des relevés de pièges, en collaboration avec Agribio, pour suivre les dégâts de la cicadelle. Je dois également travailler sur les projets de semis inter-rangs avec des essais de pâturage*, poursuit-elle. *J'ai découvert les PAPAM en arrivant ici car il est vrai qu'en Belgique ce ne sont pas du tout les mêmes cultures. Je savais cependant ce que c'était de suivre des ravageurs par exemple. C'est vraiment passionnant de découvrir ces cultures provençales. Et puis, on sent qu'ici les agriculteurs sont posés, qu'ils ont envie de bien faire et ne sont pas obsédés par le rendement. Ils ont envie d'améliorer leur agriculture et de fusionner biodiversité et rendements. Je sens qu'ils sont réceptifs et partants pour tester des choses. Ils sont aussi curieux d'avoir les résultats.* » ■

A.G.

Marine Plancquaert, mplancquaert@ahp.chambagri.fr ou 06 30 11 90 22.

Une **nouvelle organisation administrative**

Depuis le 1er avril 2021, le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 a fixé une nouvelle organisation des services déconcentrés de l'État compétents dans le champ de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Au niveau régional, ont été créées les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Elles regroupent les missions actuellement exercées par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les Directions régionales de la cohésion sociale (DRCS).

Au niveau départemental, les « unités départementales » des Direccte et les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP) ont été regroupées afin de former de nouvelles directions :

- les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Elles sont compétentes en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.

La DDETS-PP des Alpes-de-Haute-Provence met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- au travail et notamment à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, ainsi qu'aux missions d'inspection du travail Les spécificités propres aux actions de l'inspection du travail le système hiérarchique actuel sont préservées ;
- à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques, au développement de l'emploi et des compétences, au développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications ;
- à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, aux fonctions sociales du logement, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, au travail social et à l'intervention sociale ;
- à l'inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ;
- à la protection des consommateurs en termes de concurrence, de consommation et de répression des fraudes ;
- à la santé, protection animale et biosécurité (notamment dans les élevages et les abattoirs) ;
- à la sécurité sanitaire et alimentaire (notamment des établissements de la chaîne alimentaire d'origine animale) ;
- à la gestion des alertes sanitaires, des plans de surveillance et plans de contrôle ;
- au suivi des installations classées pour la protection de l'environnement et de la faune sauvage captive.

La DDETS-PP des Alpes-de-Haute-Provence dirigée par Anne-Marie Durand reste située au centre administratif Romieu, rue Pasteur à Digne-les-Bains. Les interlocuteurs habituels des associations, des organisations professionnelles et syndicales, des collectivités publiques, des salariés et des usagers sont inchangés. ■

VÉGÉT'ALPES | Une nouvelle filière bio se structure dans les Hautes-Alpes autour de plusieurs partenaires.

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales : de nouveaux débouchés pour les agriculteurs

Début 2021, quatre partenaires haut-alpins ont décidé de s'allier pour répondre à la demande croissante des marchés pour les produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).
Dans le cadre du programme européen LEADER, Acanthis Laboratoire, basé à Lardier et Valença, Agribio 05, l'université Grenoble Alpes / Jardin du Lautaret et l'Agence de développement des Hautes-Alpes se sont fixés comme objectif de structurer une filière et de mettre en place une production de ces plantes dans les Hautes-Alpes et dans le nord des Alpes-de-Haute-Provence.
Aujourd'hui moins de 400 ha sont déclarés en PPAM dans les Hautes-Alpes et majoritairement en lavande et lavandin.
Ce programme s'adresse aux agriculteurs souhaitant diversifier leurs productions ; aux producteurs de PPAM, en bio, en conversion ou coventionnels ; aux porteurs de projets en PPAM ; aux cueilleurs et groupements de cueilleurs. Les partenaires s'intéressent également à l'aval : laboratoires, pharmacies, herboristes, fabricants de cosmétiques, etc. pour diversifier les débouchés et les sécuriser.

A.G.

Le projet Végét'Alpes est porté par quatre partenaires : Acanthis Laboratoire, Agribio 05, l'université Grenoble Alpes / Jardin du Lautaret et l'Agence de Développement des Hautes-Alpes. Ils se retrouvent régulièrement sur les parcelles expérimentales de la ferme de Prémiens à Lardier et Valença.

Un accompagnement individuel

Ce projet est envisagé sur le long terme afin d'arriver à mettre en place une filière pérenne dans les dix ans à venir afin d'alimenter une première unité de distillation locale basée à Acanthis Laboratoire, ainsi que d'autres acheteurs dans la région et au delà, dans les domaines des compléments alimentaires et de l'herboristerie. « *Nous nous sommes proposés en tant que transformateur à accompagner ce développement*, explique Benoit Articlaux, directeur général d'Acanthis Laboratoire. *Nous sommes en train de monter une unité de distillation traditionnelle en vases et multiplantes. Maintenant il faut arriver à fédérer et motiver des producteurs pour qu'ils s'initient à ce métier.* »
Acanthis Laboratoire, créé il y a 15 ans par des botanistes et des cueilleurs de plantes, fait jusqu'ici essentiellement appel à des producteurs indépendants, des herboristes ou des coopératives de la Drôme, d'Occitanie, d'Anjou mais très peu de la région.
Il dispose par ailleurs de parcelles de PPAM cultivées depuis début 2020 au sein de la ferme de Prémiens qui jouxte leur locaux. Celles-ci leur permettent de faire des expérimentations et de former les producteurs qui seraient intéressés par le projet.
L'Agence de développement, en charge de la coordination, a, quant à elle, engagé l'analyse de cette filière mal connue dans le département. Elle s'occupera également de prendre contact avec des acheteurs afin de sécuriser autant que possible les producteurs agricoles qui s'engageront dans ces cultures.
Le laboratoire de pharmacognosie de l'université de Grenoble a été mobilisé dans Végét'Alpes afin de réaliser des analyses bibliographiques et physico-chimiques des plantes d'intérêt et caractériser les sites de culture optimaux.
Le Jardin du Lautaret apportera son expertise botanique quant aux plantes d'intérêt à développer.
Agribio 05, association d'appui au développement de l'agriculture biologique, s'occupe de toutes les questions liées à la production et accompagne individuellement les producteurs de la mise en culture à la transformation.
Cet été, la distillerie fraîchement opérationnelle devrait traiter les premières productions de la ferme de Prémiens et de deux autres producteurs qui ont intégré le programme.

A.G.

Benoit Articlaux et Laetitia Bonin d'Acanthis Laboratoire inspectent la récolte d'angélique qui est en train de sécher.

Une recherche active de producteurs

Les partenaires sont également actuellement en pleine prospection pour trouver des producteurs motivés pour intégrer Végét'Alpes. Le temps presse car les délais entre la mise en culture et la première récolte sont assez longs. Entre le choix des parcelles, la commande des plants, la préparation des sols, etc., il faut compter entre un an et 18 mois.
Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et d'autres sont à venir dans les mois à venir (voir encadré). La première réunion pour lancer le projet en janvier avait attiré 35 agriculteurs hauts-alpins et du nord des Alpes-de-Haute-Provence mais peu ont donné suite, pour le moment.
Les producteurs qui sont intéressés peuvent prendre contact avec les partenaires et ne sont pas obligés de rentrer dans la distillerie, ils peuvent rester indépendants. Il n'existe pas de critères drastiques pour intégrer le programme et chaque candidature est étudiée avec attention afin de s'assurer que la production sera viable. Les cueilleurs indépendants sont, eux aussi, les bienvenues. Les partenaires s'adaptent constamment et réfléchissent à l'avenir comme par exemple à une mutualisation du matériel quand le groupe de producteurs sera constitué.
Autre intérêt de rejoindre ce projet : la possibilité de co-construire le projet et de s'impliquer totalement dans la structuration de cette filière et la fabrication de cet outil tout en bénéficiant d'un accompagnement professionnel, individuel et complet de bout en bout.
Officiellement, le projet Végét'Alpes s'achèvera en décembre 2022, d'ici là, la filière devrait être mieux connue et les Hautes-Alpes devrait bénéficier d'un outil performant en matière de PPAM, une nouvelle opportunité qui s'offrira aux agriculteurs. ■

Alexandra Gelber

Les évènements du projet Végét'Alpes

Trois journées techniques avec Pierre-Yves Mathonnet, conseiller spécialisé en PPAM bio, formations Vivéa matinée en salle et après-midi sur la ferme d'un producteur.

- **Mercredi 21 juillet**, de 9 h à 17 h à Mévouillon : « gérer la récolte en PPAM » ;
- **Mercredi 8 septembre**, de 9 h à 17 h (lieu à définir) : « gérer la fertilisation et l'irrigation en PPAM bio » ;
- **Mercredi 6 octobre**, récapitulatif des formations précédentes, chiffrer son projet de PPAM bio, planifier la saison.

Autres évènements phare :

- **22 ou 23 septembre :** voyage groupé au salon Tech'n Bio à Bourg les Valences pour assister aux démonstrations de matériels spécifiques PPAM bio, rdv avec les fabricants.
- **24-26 octobre :** participation au salon des produits et ingrédients Bio Natexpo.
- **Novembre :** visite de la pépinière Le Tilleul à Manosque spécialisée en plants de PPAM bio.

Contacts :
Pour des renseignements techniques concernant la culture des PPAM, la conversion en bio, l'installation : Coralie Gaboriau, conseillère et animatrice PPAM à Agribio 05, Tél. : 07 50 03 74 56 ou ppam05@bio-provence.org.
Pour les questions de logistique, d'approvisionnement, des plantes et variétés souhaitées : Laetitia Bonin à Acanthis Laboratoire, Tél. : 07 60 30 64 21.

THÉÂTRE | La compagnie forcalquiérenne « En compagnie des oliviers » veut mieux faire connaître les agriculteurs et leurs problématiques au travers de ses créations.

Mettre en scène des mots **pour parler des maux de l'agriculture**

A.G.

« En compagnie des oliviers » traite de très nombreux sujets qui touchent les agriculteurs au quotidien dont celui du loup à propos duquel elle a échafaudé la reconstitution de son procès avec un avocat de la défense et un procureur campé par le Petit chaperon rouge. La pièce a été présentée lors de la Foire agricole de l'agglo organisée par la DLVA et la FNSEA 04 début juin.

« *Inviter l'agriculture dans le théâtre et le message, aussi sérieux soit-il, passera aussi bien sinon mieux* ». Telle est l'idée de départ de Jean-Pierre George et son association la compagnie théâtrale En compagnie des oliviers qui traite des problèmes des paysans avec simplicité et authenticité, avec leur langage, leur vécu, rendant le message plus crédible et plus accessible. Agriculteur ou non, chacun peut s'identifier aux personnages comme ces 12 et 13 juin, lors des représentations « *Procès du loup* » à l'occasion de la Foire agricole de l'agglo à Manosque. À 70 ans et « *intellectuellement intact* » dit-il, Jean-Pierre écrit des pièces essentiellement commandées, qu'il met en scène avec sa troupe avant de les jouer dans toute la France et en Suisse. Il peut se targuer d'avoir « *mis le plus de paysans dans les salles de théâtre, des centaines de milliers depuis 15 ans* », car « *ces spectacles parlent d'eux* ».
Pour les besoins de ses créations, l'auteur côtoie de nombreux éleveurs, maraîchers, céréaliers, et s'inspire de leur vécu, capture leur ressenti, les filme.

Mettre en lumière des sujets difficiles

Selon lui, le fait que les agriculteurs travaillent souvent seuls dans leur campagne, en silence, les isole de la société, or « *ce sont des gens qui ont d'énormes difficultés mais qui, à part répandre du fumier devant la préfecture, ne font pas beaucoup parler d'eux. Pourtant, les problématiques de la profession ont un gros impact sur leur vie personnelle, familiale et conjugale* ». De fait, ils souffrent cruellement d'un « *besoin de reconnaissance* ». D'où l'utilité des pièces de Jean-Pierre George qui mettent en lumière les difficiles conditions de vie de la profession : le célibat, la santé, le suicide, le loup, la solitude, la vieillesse…
« *Depuis 15 ans, je raconte l'histoire d'une petite communauté rurale et agricole composée de personnages que je retrouve de spectacle en spectacle pour donner la dimension du temps* ». Pour situer l'action « *Sarah est éleveuse de porcs depuis 15 ans*, raconte-t-il. *Tous les un ou deux ans, il lui arrive quelque chose à l'origine d'un nouveau spectacle. C'est une saga, les gens s'y retrouvent* ».
De l'agriculture à la culture, il n'y a qu'un pas que Jean-Pierre a franchi : « *j'ai une formation agricole. Ma compagne, Sarah Larher, est comédienne principale et fille d'éleveur. Ensemble, nous sommes enracinés dans le milieu agricole et reçus partout parce qu'on connait notre sujet* ». Pour compléter la troupe, Albine Sueur est comédienne permanente avec eux. Puis, il y a Myriam, le clown, François, son mari éleveur et enfin Tom, jeune comédien de 22 ans qui travaille sur le spectacle « *l'installation des jeunes* ». À cet univers ancré dans la terre, l'association de théâtre et de cirque ajoute sa dimension artistique et musicale qui fait de chaque spectacle un moment émouvant mais drôle. « *On n'est pas subventionné du tout, on ne vit que de notre travail. Les spectacles sont commandés et après on les vend comme toute compagnie théâtrale. On a un gros partenariat avec les Mutualités sociales agricoles (MSA) qui ont fait cette démarche de passer par d'autres modes de communication car souvent ça manque un peu d'imagination* ».

Une image souvent déformée

En ce moment « *on travaille pour la FNSEA, on réalise des capsules vidéo qui présentent la vie des éleveurs du département sur des productions différentes, pour parler d'eux et contrebalancer le cliché du paysan pollueur ou du paysan subventionné* ». Pour lui, « *il est important que les spectacles s'adressent à tous les publics* » car il constate que l'image du monde paysan est souvent déformée et nécessite de faire un effort de communication pour une meilleure reconnaissance.
Il est fier de travailler « *avec eux et pour eux* » dans « *une équipe soudée. Les personnages sont dedans, les comédiens se sont totalement appropriés ces histoires* ». Le prochain spectacle sera sur le handicap, par éthique « *la compagnie travaille là où il y a de la souffrance* ».
Ayant joué plus de 1 200 fois à raison de 50 spectacles par an, elle est « *fière d'apporter aux paysans qui nous apportent aussi, fière de faire entendre leur voix tout en sensibilisant les urbains* ». ■

Aurélie Mendez

Pourquoi ce nom « En compagnie des oliviers » ?

Car « *dans notre pays de Haute Provence, il y a de vieux oliviers. Trop chaud, trop froid, trop de gel, ils se régénèrent, mais quoi de pire que des fruits pas récoltés ? Dans ces oliviers tout tordus par la vie, il y a toujours quelque chose de beau* ».

DE FERME EN FERME | Quatorze fermes bas-alpines ont participé à cet événement qui permet aux visiteurs de rencontrer les agriculteurs dans leur exploitation.

Portes ouvertes chez les biquettes du Rocher d'Ongles

C'est la deuxième année que l'EARL La Cabre du Rocher ouvre ses portes au public pour l'opération « *De ferme en ferme* » organisée par le groupement régional des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) en partenariat avec Agribio 04, qui a fait se déplacer plus de 1 000 personnes dans les 14 fermes participantes.
Et, la fratrie Girard était fière de présenter aux visiteurs ses biquettes, ses nouveaux produits et ses projets d'agrandissement.
Située en bordure de route départementale, difficile de passer à côté de la ferme sans être tenté de s'arrêter. Les biquettes pâturent toute l'année dans les prairies alentours. La ferme produit jusqu'à 700 fromages par jour dont 700 banons AOP par semaine. Le magasin propose de plus en plus de variétés de fromages ainsi que de l'essence de lavandin de leur production, auxquels s'ajoutent quelques gressins, miels, savons et sirops du secteur.
La visite s'organise en extérieur, guidée par l'éleveur Fabien, le salarié Théo et le saisonnier Gabriel. Plus de 80 visiteurs ont profité de ces journées portes ouvertes pour s'approcher des chèvres, découvrir leur environnement, les caresser, les appeler par leur petit nom.
Chacune a le sien : Rubis, Mercredi, Noiraude, Opaque, Biche, Planète… Un moyen pour le public de mieux comprendre les contraintes mais aussi la beauté du métier : le processus de traite, la fabrication des fromages, le pliage du Banon assuré par Maud.

Mieux connaître les exploitations

À l'issue de la visite, une dégustation s'impose et quel plaisir de goûter un verre de lait de chèvre pour se rafraîchir avant de tremper un gressin dans le fouetté ail et fines herbes, étaler du Banon sur une tranche de pain grillé (une première expérience pour certains !) ou croquer un mini-sec en marchant jusqu'au magasin. Car le clou du spectacle est bien là : le fruit de tout leur travail est ainsi disponible directement à la ferme, constituant 90 % de leurs ventes, complétées par Unis Verts Paysans à Forcalquier et la livraison à Manosque et Digne les Bains.
Cette opération permet d'ailleurs de « *mieux connaître la production fermière locale, parfois méconnue alors qu'elle est juste à côté de chez soi* » précise Mégane Véchambre d'Agribio 04. Heureusement, les jeunes producteurs de la Cabre du Rocher sont très connectés et savent se rendre visibles sur place ou sur internet.

A.M.

Les visiteurs sont venus en famille (à gauche) découvrir le travail, les animaux et la ferme des éleveurs caprins de la Cabre du Rocher au Rocher d'Ongles, eux-mêmes en famille (à droite): un frère, deux sœurs et leurs si chères biquettes.

Et, pourtant, au départ, rien ne prédestinait la fratrie à élever des chèvres et produire des fromages. Tout a commencé lorsque Fabien, travaillant dans l'entreprise de terrassement de son père, intervient dans une bergerie revestaine. Le temps du chantier, c'est le coup de cœur, il tombe amoureux des chèvres et ne se voit plus vivre autrement qu'à leurs côtés. S'associant avec sa sœur Aurélie qui sort d'une école d'esthétique, loin du monde caprin, en 2014, frère et sœur créent leur élevage et leur exploitation à partir de rien, comptant sur le soutien de leurs parents, Nicole et Alex. C'est la révélation et ça marche !

Une vie de passionnés

À ce jour, Meggie, l'aînée, jusqu'alors comptable, les a rejoint à la ferme qui est désormais obligée de s'agrandir pour donner vie à tous leurs projets : abriter leurs 160 « *fifilles* » dans les meilleures conditions possibles, créer un nouvel atelier de production pour fabriquer les glaces et les yaourts au lait de chèvre, des lieux de stockages, de la place pour les réfrigérateurs. Mais aussi agrandir le magasin, vendre la production locale (viande, fruits et légumes, tartes) et surtout convertir toute l'exploitation en bio « *pour montrer aux gens qu'on est raisonnable* » explique Aurélie. Les travaux sont en cours, la conversion aussi puisqu'elle commence par le fourrage qui nourrit le cheptel, « *nous sommes auto-suffisants en foin, c'est pour nous une grande richesse de cultiver l'alimentation de nos fifilles* ».
Guidée par l'amour du métier et faisant du bien-être de leurs chèvres une priorité, l'entreprise familiale qui se souvient « *quand on a ouvert nos portes on ne savait même pas si des clients allaient venir* », est fière du chemin parcouru « *On agrandit, on embauche, on diversifie les produits, chaque année on crée un nouveau fromage* » et n'a de cesse de se renouveler pour fidéliser toujours plus de public à leur vie de paysans passionnés. ■

A.M.

ÉVÉNEMENT | Les 7e Terres de Jim se dérouleront du 10 au 12 septembre à Corbières les organisateurs entament la dernière ligne droite des préparatifs.

Jim recherche des bras !

Jeudi 1er juillet une première réunion s'est tenue à Corbières avec les organisateurs, les élus et les membres du comité des fêtes du village afin de débuter la recherche de bénévoles pour le grand événement qui se profile début septembre.
Pour rappel, les Terres de Jim sont la nouvelle appellation du concours national de labour qui existe depuis 65 ans. Ce sont trois jours d'animations avec une soirée DJ, un concours de tonte de moutons et de tri de laine, les concours de labour et le prix Graines d'Agriculteurs.
Tout ceci se déroulera sur 100 hectares divisés en sept parties : le coin exposants, le coin marché de producteurs, le pôle animal, le pôle végétal, le pôle machinisme, le pôle labour, la buvette et le coin restauration.
Cet événement veut faire le lien entre les filières agricoles et le grand public mais pour que la fête soit la plus belle possible il faut des bras et des bénévoles. Les organisateurs vont donc organiser plusieurs réunions d'informations durant l'été dans tout le département afin de rencontrer les associations locales.
Être bénévole sur Les Terres de Jim c'est :

- Un poste « fixe » pour tout le week-end + 2 h de vigie parking ;
- 2 jours de bénévolat au choix entre le vendredi, samedi et dimanche.
- Ouverture du site de 9 h à 19 h (et jusqu'à 02 h le samedi soir)
- Faire partie de la famille des JA et participer à un événement de grande ampleur

Les différents postes disponibles :

- montage/Démontage ;
- buvette ;
- restauration
- entrée/Billetterie/Cashless ;
- pôle animal ;
- accueil et Visites des Scolaires ;
- parkings ;
- Sécurité/Protocole Sanitaire ;

Selon les organisateurs : « *toutes les mains sont les bienvenues, peu importe l'âge et l'expérience: chacun peut y trouver sa place selon son temps et ses envies* ».
En contrepartie de leur engagements les bénévoles pourront bénéficier de plusieurs avantages : 1 pass d'entrée offert pour se détendre et profiter de la fête, 10 € par jour crédités sur la carte de paiement (Cashless) pour se restaurer (seulement les jours de bénévolat). Sans oublier qu'être bénévole pour cet événement d'envergure nationale, c'est prendre part à une aventure humaine hors pair.
Sur le site trois hectares seront réservés aux bénévoles où ils pourront planter leur tente pour le week-end, ils y disposeront d'un coin sanitaires avec des WC et des douches. Et, tous les matins le petit-déjeuner leur sera offert. ■

SAFER PACA | L'établissement régional a initié une démarche inédite visant à verser la parole citoyenne à l'élaboration de ses orientations stratégiques.

Ressource en eau et tensions foncières au cœur des préoccupations

Penchée sur son futur Programme pluriannuel d'activité (PPAS) qui déterminera ses orientations stratégiques pour les années 2022-2028, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Paca engage une démarche inédite visant à associer les citoyens des territoires régionaux à l'élaboration de sa feuille de route.

Paysages, agriculture, écologie, qualité de vie, consommation locale, emplois, logements… autour des enjeux de proximité en prise avec l'utilisation foncière, la Safer Paca émet ainsi l'objectif de populariser cette mission d'intérêt général, de permettre à chacun d'y contribuer en exprimant ses attentes, de les prendre en considération dans la définition des priorités d'avenir. Entre juin et septembre, l'opération « *Parlons de la terre, parlons de nous !* » s'organise en douze ateliers sur autant de territoires. S'y additionnent des contributions ou des expressions recueillies par vidéo sur des espaces publics, postées en ligne sur la plateforme.

Le 29 juin, le débat est passé par Pierrevert, animé par l'équipe de l'agence Bleu Tomate. À la suite de la présentation de la démarche et des missions de la Safer, deux groupes de participants se sont mis autour de la table pour nourrir la réflexion axée sur le territoire Durance-Luberon-Verdon.

N.V.

À Pierrevert, deux groupes de citoyens ont nourri la réflexion autour de « *l'agriculture et l'alimentation de demain* ».

La restitution des échanges a mis en avant l'importance de l'équilibre à atteindre en termes d'aménagement du territoire : favoriser son attractivité tout en freinant l'étalement urbain. Les avis ont également porté sur les arbitrages à prendre à compte dans le traitement des dossiers par la Safer : pour tendre vers les « *attentes de l'agriculture et l'alimentation de demain* », favoriser des projets adossés à un cahier des charges soutenant la biodiversité, l'amélioration des pratiques culturales, de la qualité des sols, de la gestion de l'eau et du cycle des rivières.

L'objectif de parvenir à l'autonomie alimentaire du territoire a aussi constitué un point fort des échanges, avec la nécessité relevée de décloisonner les activités, notamment énergie et agriculture. Le besoin de moyens individuels et collectifs accrus a été revendiqué pour le développement effectif d'un écosystème vertueux et son changement d'échelle. Dans ce sens a également été pointé un mode de gouvernance à modifier afin de permettre une réappropriation citoyenne de ces questions.

La préservation de la ressource en eau a constitué la préoccupation majeure commune aux deux groupes de réflexion, une urgence liée à l'accentuation et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes.

La Safer s'engage à analyser toutes les contributions émises en région pour une restitution publique de la concertation à l'automne, à revenir l'été prochain pour la présentation du texte final, à publier une note complémentaire au PPAS qui précisera, en justifiant les choix, la manière dont les différentes contributions citoyennes auront été prises en compte dans son élaboration. ■

Nadia Ventre

Pour participer au débat ou prolonger les échanges se rendre sur la plateforme : www.safer-paca.com/concertation.

Grand Briançonnais : développer une agriculture dynamique et à taille humaine

Une vingtaine de personnes était réunie le 1er juillet à la salle des associations de Briançon pour prendre part aux travaux des ateliers participatifs et réfléchir à l'utilisation à venir des terres disponibles sur le territoire du Grand Briançonnais. Le débat a ciblé les enjeux spécifiques liés à ce territoire de montagne et à son aménagement. Il se caractérise par de grands espaces naturels, forestiers et pastoraux, de vallées où se concentrent les villes, les villages, les activités touristiques ainsi que les terres agricoles productives et de bonne qualité. L'agriculture y reste principalement tournée vers l'élevage, même si elle s'oriente davantage vers une diversification des productions en vallée. La gestion du foncier concerne essentiellement les secteurs où le développement des activités touristiques a entraîné un recul des surfaces agricoles.

Les enjeux de la maîtrise et de la restructuration foncière sont multiples. Les arbitrages à venir visent à assurer le renouvellement des générations mais aussi à développer une agriculture dynamique et à taille humaine, à garantir le développement durable et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Prochaine réunion de concertation dans les Hautes Alpes : le 9 septembre à 18 h, à Gap.

HAUTES ALPES FINEST
L'épicerie fine en ligne

VENTE FLASH
DE BIÈRES
ARTISANALES
MAINTENANT

Exclu web !

epiceriefine-hautesalpes.net
Un site Internet de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes

DIRECT PRODUCTEUR | LIVRÉ CHEZ VOUS | SÉLECTION EXCLUSIVE

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. | © P. Domeyne • X

PPAM | L'union des Professionnels des plantes à parfum, aromatiques et médicinales a lancé une action de communication.

Une filière qui se bat pour sa survie

Une action de communication de la filière des huiles essentielles à grande échelle a été décidée pendant la période de floraison des lavandes/lavandins. PPAM de France a distribué des panneaux gratuitement à placer dans les parcelles au bord de la route pour interpeller le grand public, les médias, les élus.

Dans un communiqué l'union des Professionnels des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) rappelle : « *La filière des huiles essentielles françaises est une filière dynamique : la France est le premier producteur au monde d'huile essentielle de lavandin (environ 1 500 tonnes/an) et le deuxième producteur mondial d'huile essentielle de lavande (environ 100 tonnes/an). La filière contribue à maintenir des activités au niveau des territoires : par exemple, le seul secteur « lavande et lavandin » génère plus de 9 000 emplois directs et plus de 17 000 emplois indirects issus de l'activité touristique et la production de miel. Les huiles essentielles sont des substances naturelles issues de plantes donc de ressources renouvelables et majoritairement biodégradables. Ce sont des matières premières qui répondent parfaitement aux attentes actuelles des consommateurs en recherche de produits naturels ayant un impact faible sur l'environnement. Alors que la filière doit déjà faire face à des défis majeurs tant sur les plans économique et social (compétitivité, renforcement du positionnement européen et international) que sur les domaines environnementaux et sanitaires (transition écologique, réglementations), de nouvelles mesures réglementaires vont encore être imposées et auront des impacts sans précédent* ».

A.G.

Les agriculteurs peuvent se procurer ces panneaux auprès de PPAM de France pour l'apposer sur leurs parcelles et le QR code renvoie à un document en ligne qui explique toute l'action.

Les distilleries menacées

Ils poursuivent : « *ces nouvelles exigences viennent s'ajouter trois ans à peine après la difficile mise en place du règlement REACH (réglementation la plus contraignante au monde pour garantir la sécurité du consommateur et la protection de l'environnement). Elles sont intenables économiquement pour un grand nombre de distilleries françaises, qui sont des très petites entreprises. Sur une centaine de distilleries d'huile essentielle, la moitié est ainsi menacée à court terme entraînant avec elle la disparition d'un grand nombre d'huiles essentielles. Pour le consommateur, le risque est que, par principe de précaution, des huiles essentielles soient considérées comme cancérigènes, perturbateurs endocriniens, non biodégradables, non-essentielles ou tout simplement jugées trop dangereuses et donc restreintes, voir interdites.*

La filière est engagée à produire des huiles essentielles à la fois sûres pour les consommateurs et l'environnement. C'est pourquoi nous souhaitons que les huiles essentielles soient évaluées sur la base de méthodes adaptées et proportionnées aux produits naturels qui garantissent également la sécurité du consommateur et de l'environnement.

Consciente de ces enjeux, la filière est volontaire pour participer à l'élaboration de telles mesures ». ■

Contact : PPAM de France, contact@ppamdefrance.com, ou Tél. : 06 69 03 04 84

SOCIÉTÉ | La FNSEA, la Chambre d'agriculture France (APCA) et Jeunes agriculteurs se sont alliés pour mettre en place une plateforme baptisée « AGRI' Collectif ».

Un site Internet pour aider les agriculteurs en détresse

Trois organisations agricoles : la FNSEA, la Chambre d'agriculture France (APCA) et Jeunes agriculteurs ont lancé un site Internet : AGRI'Collectif en partenariat avec la MSA à la suite du rapport parlementaire d'Olivier Damasin sur le mal-être des agriculteurs.

La plateforme propose aux agriculteurs en situation de difficultés, avérée ou pressentie, un autodiagnostic de leur exploitation pour déterminer, de manière discrète et anonyme, le degré de difficultés économiques rencontrées. À la suite de ce diagnostic les agriculteurs sont orientés vers des personnes ressources spécialisées et formées à l'écoute. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement adapté.

Ils peuvent en outre, trouver sur le site les informations juridiques et pratiques essentielles concernant leurs droits et les procédures applicables à leur situation.

Les services de la MSA ont créé des cellules d'accompagnement dans chaque département et mis en place un numéro vert qui permet d'avoir une écoute attentive et un appui précieux.

Accompagner et aider

« *En créant AGRI'collectif, en unissant les forces de plusieurs organismes professionnels qui œuvrent au quotidien au service des agricultrices et des agriculteurs, notre seul objectif est de vous défendre, de sortir les agriculteurs de la mauvaise passe dans laquelle ils sont, quelle qu'elle soit, en apportant des solutions concrètes dans le respect des attentes et des aspirations des demandeurs* », expliquent-ils sur leur site.

Face aux crises économiques ou à la crise sanitaire certains n'arrivant pas à faire preuve de résilience et arrivent à rebondir en se réinventant les organisations agricoles ont donc cherché des solutions.

L'APCA et la FNSEA ont ainsi signé « *une convention de partenariat portant sur l'accompagnement des exploitations fragilisées ainsi que celui des exploitants aspirant à une reconversion professionnelle* ».

Les deux réseaux, ainsi que Jeunes Agriculteurs, ont eu à cœur de permettre à ces agriculteurs de se maintenir en activité et de préserver la pérennité de leur exploitation.

Les chambres d'agriculture ont mis en place un programme national d'accompagnement d'exploitations en situation économique fragile afin d'aider un plus grand nombre d'agriculteurs à aller vers plus de résilience. Pour ceux qui souhaitent s'orienter vers d'autres horizons professionnels, FNSEA et APCA offrent aussi des solutions de reconversion.

Dans le même temps, Jeunes Agriculteurs conduit des actions pour faciliter la transmission des exploitations agricoles en faveur de l'installation en agriculture.

Afin qu'ils trouvent de l'aide et des conseils rapidement, la FNSEA et l'APCA ont identifié des référents au sein de chaque région et département pour échanger, accompagner et conseiller les agriculteurs fragilisés.

« *Il ne faut pas que l'agriculteur reste seul face à ses problèmes. Il faut pouvoir lui apporter des capacités d'analyse – sur le problème lui-même, sur les créances, sur les procédures juridiques… – afin de trouver la bonne solution pour son exploitation mais aussi pour lui-même* », insiste Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. ■

AGRI'Collectif : https://www.agricollectif.fr/

Un été en circuits courts

La crise sanitaire et les confinements ont exacerbé la volonté des consommateurs de se tourner vers des produits locaux. Des habitudes qui perdurent au-delà de leur vie quotidienne et qu'ils veulent retrouver pendant leurs vacances. Une aubaine pour les producteurs locaux et les marchés estivaux qui connaissent une forte affluence.

DR

Dans les deux départements alpins, l'arrivée de l'été sonne le début des manifestations estivales qui font la part belle aux producteurs locaux. Un phénomène bien dans l'air du temps.

Rapprocher les producteurs locaux des consommateurs

La période estivale permet aux producteurs de proposer le fruit de leur travail de l'année sur de nombreux marchés.

DR

Bienvenue à la ferme, HAUTES ALPES Naturellement ®, Marchés des producteurs de pays, etc. ces labels font de plus en plus recettes auprès des consommateurs et répondent à une demande sociétale de plus en plus prégnante.

Durant tout l'été de nombreux marchés de producteurs vont être organisés dans les deux départements alpins.

Dans les Hautes-Alpes l'opération de valorisation des produits locaux menée par la chambre d'agriculture baptisée HAUTES ALPES Naturellement ® se tiendra dans 51 lieux de vente volontaires sur l'ensemble du département dont 12 grandes et moyennes surfaces, six magasins de producteurs et de produits locaux, 24 producteurs, cinq restaurateurs, quatre bureaux d'information touristique. Quarante jours de promotion auront lieu entre le 5 juillet et le 15 août. L'objectif de cette opération est de faciliter l'identification des produits issus de l'agriculture haut-alpine et valoriser le travail de nos agriculteurs.

Les Marchés de producteurs de pays débutent, quant à eux, le 12 juillet à Baratier. Ces marchés ont pour but de garantir des produits en direct du producteur au consommateur, avec en prime : la convivialité et l'échange. Ils sont réservés exclusivement aux producteurs et sont réglementés par une charte qui assure les ■■■

Dossier réalisé par Alexandra Gelber

DR

Les marchés de Bienvenue à la ferme attirent un public à la fois de locaux qui peuvent s'arrêter en rentrant du travail et de vacanciers qui peuvent faire leurs emplettes après les activités de la journée.

consommateurs de la provenance des produits.
Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'association Bienvenue à la ferme dont le label est maintenant bien identifié par les consommateurs a déjà débuté sa saison de marchés et a, compte tenu de son succès grandissant, même rajouté un marché à Gréoux-les-Bains tous les lundis cet été (voir p. 11) pour répondre à la demande à la fois de consommateurs toujours plus nombreux et des producteurs locaux qui voulaient s'investir dans ce nouveau rendez-vous.

Une ambiance estivale

Tous ces marchés ont la particularité de se tenir à des horaires décalés et de proposer ainsi une animation supplémentaire à la vie des communes en permettant aux vacanciers, mais aussi aux locaux, de faire leurs courses dans une ambiance décontracté et chaleureuse après leurs activités diurnes ou en rentrant de leur travail.
L'an dernier malgré la crise sanitaire et la présence toujours latente du virus ces rendez-vous ont rencontré un succès incontestable et ont profité pleinement de l'engouement des Français pour les produits locaux et les circuits courts. Un phénomène qui semble avoir été plus qu'un feu de paille et s'être ancré dans leurs habitudes puisque les premières dates ont déjà conforté cette tendance avec une affluence importante pour un début de saison.
Des premières tendances qui laissent à penser que cet été encore le « Consommer local » va avoir le vent en poupe. D'autant plus, que la situation sanitaire risque de favoriser à nouveau les vacances en France et provoquer un afflux de touristes dans les deux départements alpins qui ont, l'an dernier, connu des records de fréquentation.
Un phénomène qui pourrait devenir la norme à l'avenir, qui sait… ■

Les foires agricoles à venir

Dans les Hautes-Alpes :
- 14-15 août à Aspremont : Terres en fête avec les finales départementales et régionales de labour, marché de producteurs, animations, etc.
- 31 août à La Grave
- 9 septembre à Lagrand
- 11 septembre au Monêtier-les-Bains
- 25 et 26 septembre à Ceillac
- 18 octobre à Guillestre
- 3 octobre à Champoléon
- 4 octobre à La Chapelle-en-Valgaudemar

Dans les Alpes-de-Haute-Provence :
- 31 juillet à Saint-Vincent-sur-Jabron
- 8 août à Ongles
- 4 septembre à La Javie
- 18 septembre à St-André-Les-Alpes
- 25 septembre à Barcelonnette
- 9 octobre à Seyne Les Alpes
- 30 octobre à Thoard

Les rendez-vous de l'été :

Dans les Hautes-Alpes :
- Ancelle : les jeudis 15 et 29 juillet, du 12 au 26 août, de 16 h à 21 h
- Baratier : les lundis du 12 juillet au 23 août, de 16 h à 21 h
- Champoléon : mercredi 4 août, aux Borel, de 16 h à 20 h
- Orpierre : les mercredis du 14 juillet au 25 août, de 16 h à 21 h
- Pont-du-Fossé : les mardis du 13 juillet au 24 août, de 16 h à 21 h
- Saint-Bonnet-en-Champsaur : les vendredis du 16 juillet au 20 août, de 16 h à 21 h
- Saint-Étienne-en-Dévoluy : les jeudis 22 juillet et 5 août, de 16 h à 20 h

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes - Amandine Long au 06 60 75 26 33 ou par mail : amandine.long@hautes-alpes.chambagri.fr ou bien consulter le site internet www.marches-producteurs.com

Dans les Alpes-de-Haute-Provence :
- Moustiers Sainte-Marie : tous les dimanches du 20 juin au 12 septembre de 16 h à 20 h en bas du village sur la D952.
- Estoublon : tous les lundis du 5 juillet au 23 août de 16 h à 19 h 30
- Clamensane : tous les mardis du 6 juillet au 24 août de 9 h à 13 h
- Gréoux-les-Bains : tous les lundis du 7 juin au 27 septembre de 17 h à 20 h chemin Gaspard de Besse D8 direction St Julien

et toute l'année :
- Aiglun : marché bio et/ou local en collaboration avec l'association les « Asses du Bio », tous les mardis après-midi de 15 h 30 à 19 h.

Pour plus de renseignements : Marinette Gonzalez au 06 77 84 11 19 ou mgonzalez@ahp.chambagri.fr

DR

3 questions à …

Johanna Guillermin, présidente de Bienvenue à la ferme Alpes Provence

Comment s'annonce cette nouvelle saison estivale, la deuxième impactée par la crise sanitaire ?
Elle s'annonce plutôt bien si l'on se réfère à l'an dernier. La crise sanitaire a été favorable aux circuits courts et aux marchés de producteurs qui sont dans la veine de ce que demandent les consommateurs aujourd'hui. Nous ressentons vraiment que les gens veulent de plus en plus passer en direct. C'est pour cela que nous tenons à ce que lors de nos marchés ils puissent trouver de tout ; notamment les produits de base : du pain, du fromage, de la viande, des fruits, des légumes, etc. Les acheteurs souhaitent vraiment pouvoir faire leurs courses sur ces marchés. Il semble y avoir eu une véritable prise de conscience avec cette crise. Personnellement, on espère que cela va durer.

Quels sont les spécificités des marchés organisés par Bienvenue à la ferme ?
En plus de la grande variété dont je parlais précédemment les consommateurs sont sûrs de trouver sur nos marchés des produits locaux et de qualité. Sur les autres marchés, parfois, on ne sait pas trop d'où viennent les produits, ils ne savent pas trop ce qu'ils s'achètent, alors que chez nous c'est rassurant tout est clair et le label Bienvenue à la ferme y est pour beaucoup. Cela ne les empêche cependant pas de toujours poser beaucoup de questions pour s'assurer de la provenance des produits. C'est une clientèle qui ne regarde pas trop les prix tant qu'elle est certaine de la qualité.

Comment envisagez-vous l'avenir ?
Nous voulons rester à l'écoute des consommateurs et des producteurs comme pour le marché de Gréoux-les-Bains qui a été créé cette année sur l'initiative de producteurs (voir ci-dessous). Nous aimerions aussi créer de nouveaux marchés ou des carrées de producteurs locaux clairement identifiés sur des marchés existants. Nous aimerions vraiment que cela se démocratise parce que pour le moment ça n'a pas encore pris. Nous voulons nous étendre sur le territoire aussi bien pour les consommateurs que pour les producteurs car certains ont du mal à trouver des places sur ces marchés. C'est dommage qu'ils ne puissent pas vendre localement au profit de vendeurs extérieurs.

Nous préparons aussi Brin de culture en octobre pour faire entrer la culture dans nos fermes, mais aussi la foire de Digne début août avec la FDSEA 04 et Les Terres de Jim lors desquelles nous aurons un village Bienvenue à la ferme avec des animaux, des producteurs, des animations, etc.

DR

Johanna Guillermin, la présidente de l'association Bienvenue à la ferme participe au nouveau marché de Gréoux-les-Bains où elle vend ses productions.

Justine Arène et Damien Foultier sont agriculteurs dans la commune de Gréoux-les-Bains et sont les instigateurs du nouveau marché de Bienvenue à la ferme.

« Nous ne voulons pas être noyés dans la masse »

Au domaine de Pigette à Gréoux-les-Bains, Justine Arène et Damien Foultier de Senteurs des collines produisent des plantes aromatiques qu'ils vendent séchées, des pois chiches, du fourrage et élèvent quelques vaches aubrac, tout cela en agriculture biologique.
Ils vendent une partie de leur production directement à la ferme ou sur les marchés et une grande partie de leur production de plantes aromatiques part dans une coopérative compte tenu de leur gros volume de production, puisqu'ils exploitent de 2,5 ha.
Justine et Damien ont repris l'exploitation des parents de ce dernier il y un an et demi et s'ils ont conservé leur savoir-faire ils ont souhaité développer la partie vente directe.
Ils privilégient également les circuits-courts avec les magasins de producteurs et les marchés de producteurs pour mieux valoriser leurs produits.
« *Nous ne voulons pas être noyés dans la masse, perdus au milieu des vêtements ou des bibelots,* explique Justine. *Sur les marchés de producteurs les clients savent pourquoi ils viennent et il y a une charte de qualité.* »
Cela fait longtemps que l'exploitation dispose du label Bienvenue à la ferme et participe au marché de Moustiers-Sainte-Marie, le plus proche de l'exploitation.
« *Nous avons appréciés la dynamique de ces marchés aux horaires décalés qui correspondent bien à ceux des vacanciers ou des actifs qui rentrent du travail. Nous avons aussi beaucoup apprécié que cela se déroule dans un champ. Nous sommes de jeunes agriculteurs donc on bouillonne d'idées et on voulait vraiment développer cette partie de vente directe, donc on s'est dit pourquoi pas chez nous. C'est notre village natal et on y a un attachement particulier,* confie Justine. *En plus il y a une assez grosse population locale et un gros potentiel touristique pendant la saison estivale. En saison, il y a juste deux marchés Saveurs des Alpes du sud. Les gens nous demandaient où ils pouvaient nous retrouver pendant leurs vacances. On sentait que la régularité et la récurrence seraient bien accueillies.* »
L'envie se conjuguant à la demande l'aventure était lancée et le marché de Gréoux-les-Bains a début cet année tous les lundis de 17 h à 20 h depuis le 1erjuin et se poursuivra jusqu'au 30 septembre. Et le succès est déjà au rendez-vous pour cette première année qui a valeur de test et permettra aux organisateurs d'ajuster le tir. La dizaine de producteurs est installée dans un champ arboré à la sortie du village de Gréoux en direction de Saint-Julien-le Montagnier sur la D8 chemin Gaspard-de-Besse.

Une ambiance solidaire

« *Nous nous sommes mis sur un champ qui appartient à la famille Saille, la famille de Damien, qui fait du maraichage,* précise Justine. *Pour la petite histoire, l'idée du marché a germé avec eux lors d'une partie de contrée et on s'est lancés.* » Accessible à pied et en voiture le site du marché est plébiscité à la fois des touristes et des Gryséliens.

DR

Justine Arène et Damien Foultier sont à l'origine du nouveau marché Bienvenue à la ferme, de Gréoux-les-Bains.

« *Comme ce marché se déroule le lundi comme à Estoublon nous avons mis en place une charte particulière pour que les producteurs qui viennent ne désertent pas le marché d'Estoublon,* détaille Justine. *Nous tenons à cette ambiance solidaire, il n'y a pas de concurrence entre les producteurs même entre ceux qui vendent la même chose. Nous avons tous consciences que notre métier est difficile et qu'il faut créer une bonne dynamique.* » ■

Le petit village d'Estoublon dans la vallée de l'Asse accueille depuis cinq ans un marché de producteurs, un rendez-vous attendu aussi bien par les habitants que les touristes.

Un **succès qui ne se dément pas**

Claude Becquet, 2e adjointe au maire en charge de l'environnement, des festivités et de l'animation ne tarit pas d'éloge sur le marché de producteurs Bienvenue à la ferme que les habitants et les touristes guettent de pied ferme chaque année depuis cinq ans.
« *Ce rendez-vous est attendu par tous avec impatience et il a toujours autant de succès,* révèle l'élue. *Le reste de l'année il y a bien une Amap qui nous approvisionne mais ce n'est pas la même démarche car on ne sait pas ce que l'on va avoir dans le panier.* »
Durant la période estivale le marché qui accueille sept producteurs s'installe en bordure de la départementale. Un emplacement qui favorise les achats d'impulsion des clients qui redescendent du plateau de Valensole ou des travailleurs qui viennent de Digne-les-Bains.
Profitant de l'attractivité du marché la municipalité s'efforce d'y accoler des animations culturelles ou à thématiques environnementales en partenariat avec le Sydevom ou le parc naturel régional du Verdon. « *En s'appuyant sur le marché on se dit que les gens seront plus réceptifs aux messages que nous voulons faire passer* », explique Claude Becquet.
La municipalité en profite également pour organiser un apéritif festif pour le premier et le dernier marché à la fin du mois d'août.
« *Pour nous c'est vraiment très important et d'ailleurs il y a toujours deux élus référents, l'un pour l'ouverture l'autre pour la fermeture durant le marché, afin de pallier tout problème qui pourrait survenir* », poursuit l'élue.
Mais le marché n'est pas seulement bénéfique aux acheteurs mais aussi au bar du village repris il y a peu par un jeune couple. « *Nous ne voulons pas être uniquement un village dortoir mais aussi le faire exister autrement* », conclut Claude Becquet. ■

DR

Le marché estival d'Estoublon est plébiscité aussi bien par les habitants que par les touristes.

Lundi 21 juin, la Maison de produits de pays des gorges du Verdon a ouvert ses portes. Un projet lancé, il y a plusieurs années.

Un **nouveau lieu** pour les producteurs **à Castellane** »

DR

Une quarantaine de producteurs locaux propose ses produits au sein de la nouvelle Maison de produits de pays.

Le projet de la Maison de pays à Castellane a vu le jour en 2010, à l'initiative de producteurs du territoire à la recherche d'une valorisation optimale de leurs productions. De plus, la demande de la population pour un lieu regroupant des produits locaux se faisait de plus en plus prégnante.
Le projet était soutenu par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), et en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que la chambre d'agriculture.
La réhabilitation du bâtiment qui abritait initialement les services techniques municipaux, a été rendue possible par les financeurs venant compléter l'autofinancement de la CCAPV: l'Europe, l'État, la Région et le Département. Le projet a également pu bénéficier d'un financement LEADER pour le mobilier.
Le bâtiment historique a été remis en état avec soin et dans le respect de l'architecture provençale.
La Maison de produits de pays des gorges du Verdon accueille une quarantaine de producteurs installés sur le territoire des gorges du Verdon, et dans un rayon de 50 km. Elle propose une large gamme de produits du terroir (légumes, charcuteries, fromages de chèvre et brebis, conserves et plats cuisinés, biscuits et tartes, vin, bière, confitures, miel, jus de fruits, viandes, liqueurs, etc.), ainsi que de l'artisanat local (peinture, poterie, peinture sur verre, laine, bijoux)
En outre, afin de répondre à la demande de la population locale qui souhaitait y retrouver des produits du quotidien la gamme a été élargie avec du lait, du beurre, des œufs, etc.
Les producteurs se sont engagés à pratiquer les mêmes prix que sur leurs lieux de vente directe : marchés, ateliers, fermes, etc. ■

La Maison de produits de pays des gorges du Verdon est ouverte au public 7/7 jours, de 9 h 30 à 19 h 30 (sans interruption), jusqu'au mois de septembre. Elle est située boulevard Saint-Michel.
Tél. : 04 92 89 04 24 ou contact@maisondepaysgorgesduverdon.fr.
Site Internet : www.maisondepaysgorgesduverdon.fr (site en cours de construction)

Nathalie Faure-Brac est 3e adjointe au maire de Baratier en charge du cadre de vie, de la citoyenneté et des animations.

« Les marchés de producteurs confortent les **valeurs que nous défendons** »

Baratier est une petite commune des Hautes-Alpes qui revendique son caractère rurale et les marchés de producteurs répondent au souhait de l'équipe municipale de défendre les produits et les producteurs locaux avec un rapport direct avec les consommateurs. Durant la période estivale la commune accueille un marché des producteurs de pays tous les lundis du 12 juillet au 23 août, de 16 h à 21 h.

« *Nous voulons garder ce caractère de proximité avec notre agriculture et nous voulons proposer une possibilité de diversification de leur activité aux producteurs*, explique Nathalie Faure-Brac, 3e adjointe au maire. *Tous les vacanciers aiment aller se promener sur un marché. De plus, la période que nous venons de passer a ravivé ces valeurs de proximité et les habitudes ont survécu aux confinements. C'est aussi un excellent moyen de découvrir les Hautes-Alpes. Mais c'est également important pour la population locale car le retour du marché de producteurs est synonyme de fête, de détente, de goûts et de saveurs locaux.* »

Le succès est tel que la municipalité réfléchit actuellement à une déclinaison annuelle du marché d'autant plus qu'elle dispose d'une petite halle couverte et que le village ne dispose plus d'épicerie dans son centre. « *Ce serait un excellent moyen de mettre à profit ce lieu mais aussi de mettre en avant des producteurs locaux*, révèle l'élue. *Nous allons profiter de leur présence cet été pour les interroger sur le sujet et voir s'ils seraient intéressés par ce projet. Ensuite selon leurs retours nous questionnerons les habitants. Cela permettrait d'aller plus loin dans la dynamique et de conforter cette activité qui a un lien direct avec l'agriculture et l'environnement.* » ■

DR

DR

La municipalité de Baratier va profiter de l'été pour étudier la possibilité de mettre en place un marché toute l'année sous sa halle couverte compte tenu de son succès estival.

À la ferme des Soldanelles à Ancelle les marchés de producteurs sont devenus incontournables et permettent une bonne valorisation des productions

Un lieu d'**échanges** et de **rencontres**

DR

Pour les propriétaires de la ferme Les Soldanelles les marchés de producteurs sont à la fois une occasion de vendre leur production mais également de se faire connaître et de discuter avec d'autres agriculteurs.

Maud et Régis Méhu associés à Pauline Chevillot et Jean-Baptiste Refalo au sein de la ferme des Soldanelles disposent d'une large gamme de produits qu'ils écoulent en grande partie en vente à la ferme ou sur les marchés de producteurs. Labellisés Bienvenue à la ferme et HAUTES ALPES Naturellement ils produisent des légumes dont ils font des poêlées, des pommes de terre, des petits fruits avec lesquels ils confectionnent des confitures, des œufs et font aussi de la cueillette sauvage dont ils tirent un pesto à l'ail des ours qui remporte un franc succès.

Ils participent depuis trois ans aux marchés de producteurs de pays et leur investissement est allé crescendo au gré de l'augmentation de leur production.

La première année, ils faisaient uniquement le marché d'Ancelle, la 2e ils ont ajouté celui de Pont-du-Fossé et cette année ils ont prévu d'en faire quatre.

La saisonnalité de ces manifestations leur convient parfaitement compte tenu de leur volume de production. « *Les locaux sont nombreux à avoir des jardins et à faire leurs confitures donc on table plus sur les gens de passage, les touristes ou les propriétaires de résidences secondaires pour écouler notre production*, explique Maud Méhu. *Cela nous permet aussi de faire autre chose le reste de l'année.* »

Outre l'aspect financier ces marchés leur ont permis de se faire un réseau et de faire connaître leur ferme. « *Nous ne sommes pas originaires de la région et nous ne sommes installés que depuis cinq ans*, résume Maud. *Grâce aux marchés nous avons rencontré des personnes qui avaient la même démarche et la même optique que nous. On échange beaucoup et l'ambiance est très différente des marchés traditionnels.* »

Jusqu'à cette année le couple travaillait en station durant l'hiver et n'avait pas pu faire beaucoup de marchés hivernaux mais cette année Maud compte y aller plus souvent en arrêtant son emploi saisonnier. « *Notre production s'accroit et c'est une excellente vitrine pour la ferme au sein de laquelle nous voulons développer les visites. C'est aussi le lieu idéal pour faire découvrir des produits originaux et sortir des traditionnelles confitures à la fraise ou à l'abricot*, poursuit-elle. *Ces marchés nous ont permis de réfléchir sur ce que nous voulions vraiment faire et sur ce que les gens recherchaient. Quand les gens reviennent cela nous conforte vraiment dans ce que l'on fait et ça nous rassure* ». ■

AMANDICULTURE | Une journée d'information a été organisée au domaine Salvator dans le verger de la famille Pinatel aux Mées.

L'amandier reste un arbre prisé par les cultivateurs

Si la France reste le cinquième producteur mondial d'amandes avec 5 % seulement de la production totale, très loin de la Californie, il n'en reste pas moins que la demande ne cesse d'augmenter et, tranquillement, la filière française a tendance à se réactiver. Le pays est un gros consommateur qui importe plus de 90 % de sa consommation.

La production émane de Corse, Provence, et Languedoc-Roussillon mais pour beaucoup d'agriculteurs, le sujet est nouveau. S'ajoutent les problèmes d'inexpérience et de rendements tardifs.

Une journée de travail a été initiée par Jean-Michel Montagnon, conseiller en amandiculture basé dans les Bouches-du-Rhône qui prodigue ses conseils dans toute la région et même au-delà. Parmi les personnes présentes aux Mées se trouvaient des producteurs du Tarn, de la Drôme, de l'Aude, de Dordogne, la Compagnie des amandes était là, de même que les chambres d'agriculture du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. *« J'ai voulu venir sur un verger performant pour améliorer l'entrée en production au niveau de la troisième feuille »*, a-t-il indiqué.

Le domaine Salvator de la famille Pinatel qui a reçu cette session possède un verger d'amandiers réparti sur 11,5 hectares dont 5,2 ont été plantés en 2019, et 6,6 en 2021. Avec 333 arbres à l'hectare, la production devient conséquente.

Une dynamique nationale

L'orateur a commencé son propos en soulignant que les producteurs d'amandes n'étaient pas exclusivement de Provence mais aussi d'Occitanie, du Lot et Garonne. Ses premiers commentaires ont eu lieu dans un verger de deuxième feuille, puis de quatrième, la suite s'est déroulée dans un autre site de Volonne.

André Pinatel, ancien président des chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de la Région a voulu dynamiser la filière en travaillant avec la Compagnie des amandes. *« Nous sommes partis de rien, ou de très peu et avons obtenu des aides de la Région pour créer cette dynamique. Nous nous sommes appuyés sur notre technicienne Virginie Eymard pour nous conseiller. Le plan de relance régional prévoyait la plantation de 200 ha sur cinq ans, la Compagnie des amandes vise les 2 000 ha donc nous approcherons d'une production de 5 000 ha qui sera significative »*, explique-t-il.

Conduire un verger

Jean-Michel Montagnon à la manœuvre, le cours a commencé par la genèse avec l'achat du plan d'arbre : le scion. Première recommandation, *« être exigeant vis-à-vis du pépiniériste, examiner le diamètre, les griffes à 10 cm du sol, vérifier s'il y a des maladies, notamment des boules sous les racines. Il vaut mieux aller chercher soi-même ses arbres plutôt que de se les faire livrer, c'est plus sûr »*.

Puis il a plaidé pour un rabattage à partir d'un mètre dix du sol, *« protéger les plans contre les lièvres et les chevreuils, il faut de l'énergie pour vos arbres et ne pas les mettre en concurrence avec les herbes vivaces, car entre le chardon et l'amandier, c'est le chardon qui gagne »*.

Il a développé les questions d'irrigation et de fertilisation en insistant sur les charpentières, ces branches perpendiculaires au tronc qui portent les fruits, *« il ne faut en conserver que quatre ou cinq, c'est suffisant pour éviter les pertes de lumière, donc de rendement. Nous voulons un arbre fruitier, non un buisson, donc ne pas hésiter à écimer afin de le structurer. Il n'y a rien de magique, il faut juste respecter les fondamentaux »*.

Il s'en est suivi des conseils relatifs aux périodes de taille d'hiver et d'été, les plantations en quinconce c'est-à-dire quatre arbres forment un carré, et au centre un cinquième.

Au verger de référence, le désherbage s'opère par des petites concentrations de glyphosate à 1 %, quand les pousses sont petites. *« Il y a les pour et les contres, on peut aussi utiliser des bâches tissées posées à même le sol, ou encore le roto-fil »*.

Les maladies possibles ont été citées, notamment le champignon Fusicoccum *« qui résiste au cuivre »*, la guêpe de l'amande *« qui dépose son œuf à l'intérieur de l'amandon »*, les protections contre le gel, les traitements avant et après la floraison.

Beaucoup de questions lors de cette master-class à ciel ouvert qui a permis une approche poussée des problématiques et de renforcer les liens entre les producteurs. ■

Jean Banner

J.B.

Les participants à cette journée technique venaient de toute la région voire de bien plus loin pour écouter les conseils de Jean-Michel Montagnon.

J.B.

Jean-Michel Montagnon, conseiller en amandiculture basé dans les Bouches-du-Rhône, a dispensé ses précieux conseils aux personnes présentes.

RECHERCHE | Un essai mené par Arvalis depuis 2013 à Oraison vise à mettre au point des itinéraires techniques.

Conservation des sols en conditions méditerranéennes : huit ans de recul et des résultats encourageants

Face à la recrudescence de certains aléas climatiques (sécheresses prolongées, épisodes pluvieux intenses...), l'enjeu d'adaptation des pratiques agricoles est de taille. La prise en compte des changements climatiques dans les choix variétaux et dans le pilotage des itinéraires techniques (fertilisation, irrigation, protection des cultures) constitue une première voie centrale d'adaptation. Celle de l'émergence de systèmes de cultures innovants permettant une meilleure résilience face aux contraintes climatiques et économiques en est une autre. Dans nombre de ces solutions, le sol est considéré comme central pour « *tamponner* » les excès climatiques. Des sols bien structurés, sans semelles ou zones de compaction seront capables d'absorber rapidement l'eau quand elle est en excès et faciliteront dans le même temps l'enracinement en profondeur des cultures leur conférant ainsi une meilleure capacité d'extraction de l'eau ou des nutriments. L'Agriculture de conservation des sols (ACS) entend développer les services agronomiques rendus par les sols grâce à l'amélioration de leur structure, de leur vie biologique et de leur teneur en matière organique. Pour cela, elle se base sur les trois principes suivants :

- Une couverture permanente des sols par des cultures des couverts végétaux ou des résidus de cultures.
- L'absence de travail du sol.
- Des rotations diversifiées.

Arvalis

Depuis 2013, Arvalis conduit un essai à Oraison en coopération avec Daniel Brémond, agriculteur en conservation des sols. Une visite a été organisée sur la parcelle à la fin du mois de juin.

Adapter les itinéraires techniques

Au-delà des principes théoriques, l'enjeu local est d'adapter les itinéraires techniques de l'ACS aux conditions climatiques de la région. C'est dans cet objectif, que depuis 2013, Arvalis conduit un essai à Oraison en coopération avec Daniel Brémond, agriculteur en conservation des sols. Le pilotage conjoint de l'essai par un agriculteur et un institut technique permet d'identifier et de caractériser avec réactivité des solutions en conditions réelles rencontrées par les agriculteurs. L'essai se compose de 30 bandes de 6 m de large et 150 m de long dans lesquelles se succèdent différentes cultures – pour lesquelles des débouchés locaux existent – et couverts végétaux. Parmi ces bandes, dix-neuf sont conduites sans irrigation, avec une dominance de cultures semées à l'automne ou en fin d'hiver (blé dur, pois fourrager, pois chiche, féverole, colza en fonction de la pluviométrie de fin d'été). Dans les bandes irriguées, le maïs reste la culture dominante. Avec ou sans irrigation, la principale ligne de conduite de l'essai vise à optimiser, par différents moyens, la couverture des sols. Les couverts annuels (féverole, vesce, fénugrec, seigle, avoine, radis chinois... implantés en fin d'été) restent plus faciles à intercaler dans les rotations bénéficiant de l'irrigation, qui peut aussi être utilisée pour sécuriser leur développement.
L'installation de couverts pluriannuels en plus des annuels (sainfoin, luzerne et trèfle violet dans une moindre mesure) dans la rotation est un des enseignements principaux de l'essai. En complément des couverts annuels, ils ont l'avantage de permettre une couverture sur plusieurs années sans avoir à prendre le risque climatique de les resemer tous les ans.
Leur non-pénalisation du rendement des cultures de vente sera alors assurée par leur bonne régulation chimique. La solution « *historique* », encore largement pratiquée dans des régions plus septentrionales, est de les implanter avec du colza. Le changement climatique oblige à revoir les créneaux d'installation des couverts permanents : dans le pois chiche, le maïs ou avant l'implantation d'une céréale. Le tout est de s'assurer qu'ils aient suffisamment de lumière pour se développer et de disposer de moyens pour les contrôler dans les cultures de vente. En mixant ainsi couverts annuels et pérennes au gré des possibilités climatiques, l'essai a démontré qu'une couverture prolongée des sols était possible sans irrigation en Provence.

De nombreux services agronomiques et climatiques

Outre la mise au point des itinéraires techniques, qu'il conviendra bien sûr d'adapter aux particularités propres à chaque exploitation, l'enjeu de l'essai est également d'acquérir des références précises sur les services apportés par l'ACS. Au niveau du sol, des analyses détaillées de l'évolution de la matière organique et de l'activité biologique ont été réalisées en 2015 et 2020. Les résultats montrent une évolution des teneurs en matière organique, d'en moyenne 0,4 point en cinq ans sur les vingt premiers centimètres du sol (de 1,5-2 à 2-2,5 % sans irrigation et de 2-2,5 à 3-3,5 %avec irrigation). Cette matière organique est au ¾ constitué par de l'humus stable (stockage de carbone, propriétés physiques du sol), le restant étant de la matière dite « *libre* » minéralisant dans l'année et permettant une fertilité « *naturelle* » profitable aux cultures, grâce à une biomasse microbienne abondante. La fourniture annuelle d'azote du sol est ainsi estimée à 130 unités. Ces analyses, combinées à des fosses pédologiques réalisées avec l'Inrae, permettent de chiffrer l'augmentation de la teneur annuelle en carbone sur les trente premiers cm du sol à 30 pour mille (3 %), bien au-delà des objectifs climatiques de 4 pour mille, nécessaires pour compenser une bonne partie du solde entre les émissions de carbone annuelles humaines et leur captation par les végétaux ou les océans. En termes de rétention en eau, la réserve utile à 120 cm de profondeur est améliorée de 15 % par rapport à une parcelle témoin voisine en conventionnel sans couvert et avec travail du sol. Ces premiers résultats encourageants méritent d'être approfondis et partagés afin de pouvoir imaginer l'adaptation permanente des principes de la conservation des sols aux différents contextes pédoclimatiques.
Pour ce faire, Arvalis anime un réseau de parcelles dans tout le quart Sud-Est et au-delà autour du bassin méditerranéen avec de nombreux agriculteurs et partenaires techniques. L'objectif est de partager les situations pédoclimatiques rencontrées pour rendre les systèmes d'avantage résilients de part et d'autre de la Méditerranée. ■

Mathieu Marguerie, Arvalis, Damien Eyballin, Arvalis et Daniel Brémond, agriculteur

PASTORALISME | Le parc naturel régional du Queyras a mis à disposition sa première cabane d'urgence. La seconde devrait arriver en août.

Premier vol pour la cabane nomade du parc du Queyras

Depuis deux ans le parc naturel régional du Queyras travaillait sur un projet de cabanes nomades (voir *L'Espace Alpin* n° 391). Celles-ci sont destinées à équiper les alpages dépourvus d'abri pérenne, dont l'abri a été détruit par une avalanche ou encore des secteurs fortement prédatés. Elles sont mises à disposition gratuitement des communes ou des groupements pastoraux qui doivent juste s'occuper de son transport.
Mardi 22 juin la première cabane a fait son baptême de l'air. Baptisée Libellule par le berger qui l'avait testée l'an dernier celle-ci s'est envolée de Ristolas pour l'alpage du Pelvas au lieu-dit de la cabane verte pour le compte du groupement pastoral présidé par Fred Buès. Elle doit y rester jusqu'au 26 juillet le temps que les travaux de la cabane principale s'achèvent. Elle devrait partir ensuite jusqu'au 10 août vers un alpage du col Vieux, puis du 10 au 25 août vers le vallon du Pisset pour le compte de l'AFP de Ristolas et enfin du 25 août au 15 septembre sur l'alpage de l'AFP Aiguilles.
La première opération d'héliportage s'est avérée un peu délicate car c'était le premier vol de ce type de cabane, même si elle a été conçue spécialement pour pourvoir être héliportée en un seul voyage. Une fragilité au niveau du pied de la cabane qui avait déjà été identifiée a été confirmée par ce transport. Des modifications sont déjà en cours sur la seconde cabane qui devrait être livrée au début du mois d'août.
Xavier Bletterie en charge du programme au sein du Parc a, par ailleurs, confié que la métropole de Nice avait fait part de son intérêt pour utiliser l'une des cabanes si elle n'était pas réservée pour équiper les zones sinistrées par la violente tempête qui a touché les vallées niçoises en 2020. ■

A.G.

Parc naturel régional du Queyras

La première cabane d'urgence du parc naturel régional du Queyras a été héliportée depuis Ristolas vers l'alpage du Pelvas.

PLAN GEL 2021 | Le 23 juin, le cabinet du ministre de l'Agriculture a annoncé un budget de 730 millions d'euros pour indemniser les pertes liées au gel, dont 150 millions pour l'aval.

Précisions et point d'étape du gouvernement

Entre le 4 et le 14 avril, le gel a sévi dans 81 départements et de nombreuses filières ont été touchées : arboriculture, viticulture, betterave, colza, lin, houblon et productions horticoles. Mais c'est dans les vergers de cerises que l'impact est le plus important. D'après la Rue de Varenne, la production de cerises est en recul de 62 % par rapport à 2020. Quant à la récolte de pêches et nectarines, elle baisse de 42 % par rapport à l'an dernier ; une diminution légèrement supérieure à ce que prévoyait le Medfel le 25 mai. Et la récolte de fruits à pépins se réduirait à « *la moitié d'une récolte normale* », selon les premières estimations.

Face à ces pertes, le Premier ministre Jean Castex a dévoilé, le 17 avril, les grandes lignes d'un plan gel de un milliard d'euros pour soutenir la profession. Un plan sur lequel est revenu le cabinet du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie lors d'un brief à la presse, le 23 juin. L'équipe du ministre a précisé les contours de l'enveloppe dédiée à la compensation des pertes (deuxième volet du plan gel) et a fait le point sur les mesures d'urgence déjà engagées (premier volet du plan).

A.G.

Dans le Plan gel du gouvernement une enveloppe de 150 millions d'euros est destinée aux entreprises de l'aval (coopératives, expéditeurs de fruits, transformateurs, négociants viticoles).

Un surcoût de 370 millions d'euros

Au deuxième volet sur la compensation des pertes, le gouvernement a alloué 730 millions d'euros (M€), dont 650 M€ ont déjà été fléchés, a indiqué le cabinet. Une première enveloppe de 500 M€ est dédiée au versement d'indemnités aux agriculteurs victimes du gel, dans le cadre du régime des calamités agricoles. Régime qui a été étendu (à la viticulture et aux grandes cultures) et élargi (seuil minimal de pertes de chiffre d'affaires de l'ensemble de l'exploitation abaissé de 13 % à 11 % ; plafonnement de l'indemnisation relevé à 40 % de pertes au lieu de 35 %). Ces ajustements exceptionnels représentent « *un surcoût de 370 M€ pour les finances publiques* », a indiqué la Rue de Varenne.

Ces indemnisations seront versées au gré des récoltes, dès l'été pour l'arboriculture et jusqu'au premier trimestre 2022 pour la viticulture. Comme prévu, l'indemnisation prendra le relais de l'avance perçue par les agriculteurs les plus touchés (producteurs de fruits à noyaux ayant plus de 70 % de pertes).

En outre, les agriculteurs ayant souscrit à une assurance récolte (MRC) bénéficieront d'un complément d'indemnisation. Ce dispositif « *en cours de calage interministériel* » sera doté de « *quelques dizaines de millions d'euros* ».

Une deuxième enveloppe de 150 M€ est destinée aux entreprises de l'aval (coopératives, expéditeurs de fruits, transformateurs, négociants viticoles) dont l'activité dépend à 60 % des zones touchées par le gel, et qui encourent au moins 20 % de pertes d'approvisionnement (en volume) et au moins 30 % de pertes d'EBE. Ces entreprises bénéficieront d'une indemnisation égale à la moitié de leur perte d'EBE (dans la limite de 5 M€) en guise d'aide au paiement des charges fixes, a expliqué le cabinet du ministre de l'Agriculture. Une avance pourra être accordée dès la fin de l'été pour les entreprises liées au secteur des fruits à noyaux.

170 M€ d'exonérations de cotisations

Concernant le premier volet du plan gel sur les mesures d'urgence, la Rue de Varenne a fait un point chiffré sur les actions déjà engagées. Parmi ces mesures, le gouvernement a ouvert, le 3 mai, un fonds d'urgence de 20 M€ pour soutenir les trésoreries. Géré par les préfets départementaux, il a permis d'aider 2 441 agriculteurs pour un montant moyen de 3 200 €. Le ministère de l'Agriculture estime qu'au 30 juillet, 4 800 agriculteurs auront été accompagnés via ce fonds pour un montant total de 14 M€.

Le gouvernement avait aussi annoncé une prise en charge des cotisations sociales pour les exploitations les plus touchées. Il consacrera 170 M€ à cette fin. Le dispositif est en cours de déploiement : les premiers échanges entre les caisses de MSA et les agriculteurs auront lieu « *dès juillet* » pour permettre à ces derniers d'avoir une visibilité sur les montants dont ils seront exonérés, a précisé le cabinet de Julien Denormandie. La prise en charge effective se fera « *à l'automne, une fois les pertes de récolte avérées* ». D'après le gouvernement, cette mesure permettra à 70 % des arboriculteurs et des viticulteurs victimes des gelées de bénéficier d'une année blanche de cotisations sociales.

Par ailleurs, le dégrèvement de la taxe sur le foncier sur le non bâti (TFNB) sera établi dès la fin de l'été, « *avant l'émission des avis d'imposition* ». Concernant le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) créé durant la crise sanitaire, il a été sollicité entre avril et juin par 280 bénéficiaires pour 25 M€ d'encours. À partir du 24 juin, les intéressés pourront solliciter un « PGE saison », plus favorable qu'un PGE classique, car le plafond est calculé sur les trois meilleurs mois de l'année. Enfin sur le recours au chômage partiel, la Rue de Varenne a recensé 1 600 de-mandes liées à l'épisode de gel, pour 4 500 salariés. ■

Agrapresse

ÉLEVAGE

Le **vide sanitaire du bâtiment**, une étape indispensable

Le vide sanitaire est une étape à réaliser lors de la sortie définitive des animaux au pâturage et en estive. Celui-ci doit être au minimum d'une durée de quatre semaines et comprend un curage complet du bâtiment ainsi qu'une désinfection du sol et des murs.
L'idéal est de réaliser cette étape une fois par an, dans l'été.
Le vide sanitaire se réalise en quatre étapes :

- Le curage du bâtiment
- Le nettoyage au kärcher
- La désinfection
- Le vide du bâtiment pendant quatre semaines

Le vide sanitaire, qui inclue la désinfection du bâtiment, représente une étape importante afin de réduire la pression microbienne exercée par les virus, moisissures et parasites présents dans l'environnement du bâtiment.
Le vide sanitaire fait partie des mesures sanitaires à mettre en place surtout si l'élevage a présenté un épisode pathologique lors de l'hivernage (cryptosporidiose, coccidiose, colibacillose, etc.).
Ce dernier est à associer à la lutte contre les insectes et les rongeurs qui sont eux aussi vecteurs d'agents pathogènes et sources de nuisances pour les animaux et les stocks de foins et céréales.
La désinfection est une étape importante car la résistance de certains agents pathogènes dans l'environnement du bâtiment peut aller de quelques semaines à plusieurs années.
La désinfection doit se faire le plus tôt possible après la sortie des animaux, un nettoyage des matériels, sols et murs avec détergent non corrosif est à faire au préalable.
L'application du désinfectant peut se faire de plusieurs manières (pulvérisateur, canon à mousse, lance) mais doit impérativement se faire avec un produit homologué sur une surface ressuyée.

Attention aux nuisibles

Il est également conseillé d'appliquer une matière active différente d'année en année afin d'éviter la résistance des agents pathogènes à certaines molécules.
Pour la lutte contre les nuisibles il existe différents produits et façons de les traiter, pour les rongeurs l'utilisation de pastilles de pâte empoisonnée est monnaie courante dans les bâtiments.
Toutefois il faut veiller à les disposer loin des points d'eau et s'assurer qu'elles ne soient pas à portée de bouche des animaux.
L'utilisation de chats pour la lutte contre les rongeurs est déconseillée car le félin peut contaminer le fourrage avec ses excréments et transmettre la toxoplasmose qui est une maladie abortive.
Pour la lutte contre les mouches il est conseillé d'utiliser un larvicide à mettre dans les angles des murs ainsi que sous les auges fixes.
Le larvicide limitera l'éclosion de milliers de mouches qui produiront à leur tour des milliers d'œufs.
À noter qu'une mouche peut transporter jusqu'à 1 million de bactéries qui peuvent être responsables de maladies ou porteurs de germes.
Il existe une multitude de produits désinfectant, s'il y a eu une épidémie de coccidiose ou de cryptosporidiose, il est préférable d'utiliser un désinfectant homologué bactéricide, virucide, fongicide et efficace contre les coccidies et les cryptosporidies, vous aurez alors une désinfection complète.
S'il n'y a pas eu quelconque épidémie, un désinfectant classique fera l'affaire.

Des mesures simples

Lorsqu'un visiteur de l'extérieur se rend dans le bâtiment lors de la présence d'animaux, le risque de contamination dû à sa présence est possible.
Si ce dernier circule d'élevage en élevage, il est important de mettre certaines mesures en place afin d'éviter le colportage de certains agents pathogènes :

- Mise en place d'un pédiluve avec un désinfectant à large spectre à l'entrée du bâtiment
- Lui fournir ou lui demander de porter des sur-chaussures jetables
- Éviter de rentrer dans l'aire paillée
- Désinfection des mains avant de toucher les animaux
- L'informer de toutes maladies présentes sur le troupeau au moment de la visite avant l'entrée en bâtiment (Gale, Grippe, Fièvre Q), le visiteur devra s'équiper en circonstance.

Vide sanitaire et biosécurité en élevage riment ensemble, ils ne sont pas à prendre à la légère si on veut maintenir une pression microbienne convenable en élevage.
Ces derniers peuvent éviter bien des interventions vétérinaires et font parties des mesures préventives aux maladies.
L'aménagement d'un coin ou d'un sas sanitaire à l'entrée du bâtiment est un plus, équipez-le avec une boite de sur-chaussures, des gants, un lavabo avec de quoi se désinfecter les mains et vous serez prêt à recevoir une visite dans votre élevage. ■

Laurie Enrico, CA 05

CHRONIQUE OVINE

Quels animaux équiper avec des GPS dans mon troupeau ?

Les outils numériques basés sur des capteurs GPS donnent accès à la géolocalisation des objets ou individus qu'ils équipent. Ils représentent une réelle opportunité de facilitation du travail pour les éleveurs ovins pastoraux, en les informant sur la position et sur l'utilisation du territoire par les individus du troupeau. Ils sont d'ailleurs de plus en plus utilisés en élevages. Toutefois, le nombre important d'animaux dans un troupeau pastoral exclut d'équiper chaque individu, que ce soit pour des raisons pratiques, économiques ou environnementales. Pour les éleveurs, se posent donc deux questions :

- *« Combien d'animaux dois-je équiper ? »*
- *« Sur quels animaux dois-je placer les capteurs ? »*

La question du nombre de colliers est très fréquemment posée, nous n'avons malheureusement pas d'éléments précis pour y répondre à ce jour. Cela dépend de la taille du troupeau, mais également du comportement des animaux : *« Ont-ils tendance à toujours rester ensemble ou font-ils spontanément des petits groupes ? »*. Cette question devra être travaillée dans de prochaines études.
Toutefois, si nous n'avons pas les éléments précis pour y répondre aujourd'hui, nous pouvons apporter des conseils pour déterminer, de façon objective, le choix des animaux à équiper de modules GPS.
Pour répondre à cette question, dans le cadre du projet casdar CLOChèTE* piloté par l'Idele, l'équipe de recherche de L'Institut Agro (Montpellier SupAgro, le domaine du Merle et le domaine de La Fage) a travaillé sur le réseau social des animaux dans le troupeau. Cette étude visait à identifier les animaux les plus centraux du réseau, représentant au mieux la répartition spatiale du troupeau et donc de ses déplacements.
Nous avons identifié quatre comportements que les éleveurs peuvent retrouver dans leurs troupeaux :

- Le premier comportement est plutôt facile à identifier : c'est l'accès prioritaire à une ressource alimentaire très appétente ou limitée. La priorité sociale pour l'accès à la nourriture est un indicateur permettant d'identifier les individus dominants.
- Un deuxième comportement renvoie à l'initiation des déplacements du troupeau. Par exemple, après une période de regroupement ou de repos, il s'agit d'identifier quels individus vont être suivis par un nombre suffisant de congénères pour amorcer un déplacement ou un nouveau comportement à l'échelle du troupeau, sans que le berger ou l'éleveur n'intervienne. Ces animaux sont qualifiés de leaders.
- Le troisième comportement renvoie quant à lui à l'exploration du milieu. Les explorateurs sont les individus qui entrent en premier dans une nouvelle zone de pâturage et qui ne vont pas hésiter – dans ces conditions – à s'éloigner des autres membres du troupeau pour explorer la nouvelle zone.
- Enfin, certains individus, dits familiers, viennent en premier quand on les appelle. Ils se retrouvent aussi souvent à proximité de l'Homme, et ne doivent pas être confondus avec les leaders dans le cas de déplacements initiés par l'éleveur ou le berger.

Parmi ces comportements, les catégories d'animaux les plus représentatives des déplacements du troupeau sont les explorateurs-qui entrent en premier dans de nouvelles zones – et les leaders – qui initient des déplacements ou des changements de comportement. Ces deux types d'individus sont centraux dans le troupeau et sont donc ceux à équiper en priorité avec les modules GPS.

Pierre-Guillaume Grisot, Idele ;
Jean-Baptiste Menassol,
Institut Agro -Montpellier SupAgro
et Rémi Leconte, MRE Paca

Plus d'infos :
https://vimeo.com/561497620,
http://clochete.idele.fr

* Financé par le Casdar, le projet CLOChèTE était piloté par l'Institut de l'élevage est associait le Cerpam, la CRA Occitanie, la CA 64, la ferme expérimentale Carmejane, Montpellier SupAgro, l'ESTIA et l'entreprise Aguila Technologie.

MERCURIALES

MARCHÉS DES GRANDES CULTURES

France (disponible ou rapproché) en euros/tonne	30 juin	7 juillet
Blé 76/220/11 Rendu Rouen	201	196
Blé Meunier Départ E-et-L	196,50	189
Blé dur rendu Port La Nouvelle	280	280
Orge de Mouture Rendu Rouen	199	188
Orge de Mouture Départ Eure-et-Loire	188	178
Maïs FOB Rhin	n.p.	255
Maïs Rendu La Pallice	200	197
Colza Rendu Rouen	532	512
Colza FOB Moselle	532	512
Tournesol oléique Rendu Saint-Nazaire	480	465
Pois fourrager départ Marne	247	247

MARCHÉS DU BÉTAIL

Agneaux

Semaine 26 - 2021

Agneaux
Commission Avignon
Prix entrée abattoir HT
exprimé en euro/kg carcasse
Poids 16-19 kg
Qual. R3 : 7,40 €

Génisses viande
FAM - Zone Grand Sud
Prix entrée abattoir HT
exprimé en euro/kg carcasse
Poids 350 kg
Qual. U : 4,78 €

Porcs et porcelets

Semaine 26 - 2021

Porcs	
Cotation Sud-Est	1,78 €
Cotation nationale	1,72 €
Référence Cadran	1,433 €
Moyenne	1,75 €
Porcs de pays	
Vente en vif :	
Porcs gras	1,37 €
Porcs extra	1,48 €
Carcasses : classe II	1,75 €
Porcelets : achat	
Porcelet Bretagne (GP)	1,85 €
Porcelet indexé (FNCBV)	2,38 €

AGNEAUX - Moy hebdo.

Du 28 juin au 4 juillet 2021

(euros/kg carcasse)	U	R	O
13-16 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	–	6,86	–
Zone Sud	–	7,48	7,05
Moyenne des 2 zones	–	7,16	6,58
13-16 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	–	7,04	6,68
Zone Sud	–	7,53	7,20
Moyenne des 2 zones	–	7,46	7,10
13-16 kg GRAS (4)			
Zone Nord	–	–	–
Zone Sud	–	–	–
Moyenne des 2 zones	–	–	–
16-19 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	7,26	6,96	5,79
Zone Sud	–	7,34	–
Moyenne des 2 zones	7,27	7,11	6,12
16-19 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	7,31	7,10	6,74
Zone Sud	–	7,40	7,02
Moyenne des 2 zones	7,36	7,31	6,87
16-19 kg GRAS (4)			
Zone Nord	–	–	–
Zone Sud	–	6,86	–
Moyenne des 2 zones	–	6,73	–

(euros/kg carcasse)	U	R	O
19-22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	7,17	6,78	–
Zone Sud	–	7,18	–
Moyenne des 2 zones	7,18	6,87	–
19-22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	7,31	7,08	6,84
Zone Sud	7,46	7,08	6,72
Moyenne des 2 zones	7,33	7,08	6,81
19-22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	–	–	–
Zone Sud	–	6,42	–
Moyenne des 2 zones	–	6,16	–
plus de 22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	6,31	5,89	–
Zone Sud	–	–	–
Moyenne des 2 zones	6,31	5,94	–
plus de 22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	6,34	6,20	6,48
Zone Sud	6,57	6,50	–
Moyenne des 2 zones	6,38	6,29	6,44
plus de 22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	–	–	–
Zone Sud	–	–	–
Moyenne des 2 zones	–	5,28	–

Prix Moyen Pondéré: 6,98 (-0,08) **Moyenne Métropole Rungis: 7,73 (-0,42)**

GROS BOVINS ENTREE ABATTOIR - Moy hebdo.

En euros/kg net — Du 28 juin au 4 juillet 2021

	Jeune bovin					Taureau	Bœuf			Génisse			Vache						
Race Age Poids	VML 8/24	VH BAP 12/24	BAP 12/24	Mixte 12/24	Lait 12/24	VML	Viande	Mixte	Lait	VML	Viande > 350 kg	ML	Viande	VH BAP -10 ans > 350 kg	BAP -10 ans > 350 kg	Charolaise -10 ans > 350 kg	Limousine -10 ans > 350 kg	Mixte	Lait
E	4,30	4,26	4,30				–			–	–		5,92	5,87	–				
U+	4,02	4,03	4,24			3,27	–			4,72	5,37		4,72	5,16	5,76		5,04		
U	4,02	3,99	4,19			3,27	4,38			4,72	4,93	–	4,72	4,65	5,39	4,46	4,80		
U-	4,02	3,97	4,13			3,27	4,25			4,72	4,62	–	4,72	4,44	5,02	4,29	4,69		
R+	3,82	3,92				3,21	4,03			4,21	4,36	–	4,15	4,28	4,71	4,22	4,48		
R	3,82	3,80		3,49		3,21	3,92			4,21	4,15	–	4,15	4,16		4,16			
R-	3,82	3,68		3,50		3,21	3,80	3,52		4,21	3,95	–	4,15	3,97				3,49	
O+	3,38			3,50	3,34	2,84	3,69	3,54		3,48		–	3,60	3,76				3,48	
O	3,38			3,50	3,32	2,84	3,59	3,52	3,31	3,48		3,30	3,60					3,44	3,21
O-	3,38				3,32	2,84	3,50	3,43	3,28	3,48		3,22	3,60					3,33	3,17
P+	3,29				3,29				3,28				3,13					3,24	3,17
P	3,29				3,24				3,25				3,13						3,13
P-	3,29												3,13						3,05

Prix Moyen Pondéré: 3,78 (+0,02)

VML : Viande mixte lait • VH BAP : Viande hors blonde d'Aquitaine et Parthenay • BAP : blonde d'Aquitaine et Parthenay • ML : mixte lait

GROS BOVINS VIFS - Moy hebdo.

En euros/100 kg net — Du 28 juin au 4 juillet 2021

	Jeune bovin				Taureau	Bœuf			Vache						Génisse	
Race Age Poids	Viande	BA	Mixte	Lait	VML	Viande	Mixte	Lait	Viande	BA -10 ans > 350 kg	Charolaise -10 ans > 350 kg	Limousine -10 ans > 350 kg	Mixte	Lait	VML	Viande > 350 kg
E	405,00	420,00				490,00			522,00	522,00						533,00
U	387,00	406,00			288,00	411,00			420,00	476,00	426,00	453,00			456,00	438,00
R	375,00		–		288,00	377,00	–		381,00	409,00	405,00	404,00	328,00		391,00	399,00
O			346,00	315,00	288,00	–	340,00	314,00	339,00				316,00	302,00	324,00	
P				–				275,00						282,00		

Nouveau : La FMBV a repris à sa charge la diffusion des moyennes hebdomadaires diffusées jusqu'au 12 mai par FranceAgriMer, à l'exception du PMP.

VML : Viande mixte lait • VH BAP : Viande hors blonde d'Aquitaine et Parthenay • BA : blonde d'Aquitaine • BAP : blonde d'Aquitaine et Parthenay • ML : mixte lait • VIR : viande toutes races.

MARCHÉS DES PRODUITS LAITIERS

Prix toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38 g de MG / 32 g de MP). Ce prix est le prix payé aux producteurs au cours du mois, il peut inclure des avances. Cours en €/1 000 litres, sauf indication. Prix indicatifs susceptibles d'être ultérieurement mis à jour.
Du 1er au 30 avril

Prix du lait	Moy.	Var.
Prix réel (1 000 litres)	373,34	+3,71
Prix standard (1 000 litres)	347,76	+3,22

Prix du lait bio	Moy.	Var.
Prix réel (1 000 litres)	428,79	-47,88
Prix standard (1 000 litres)	405,04	-53,01

Source : FranceAgriMer

Les Gîtes de France 04 ont tenu leur assemblée générale

G.M.

Autour du président Pascal Ventre (au micro), Maurice Bonnardel, Bernard Molling, Thierry Hours, Marie-José Magaud et André Menc.

L'association des Gîtes de France des Alpes-de-Haute-Provence qui compte 466 adhérents, propriétaires ou exploitants de 694 hébergements, a tenu sa 44e assemblée générale à Aiglun, la première du président Pascal Ventre qui a succédé l'an dernier à Auguste Derrives. *« 70 ans ont passé depuis la création du 1er gîte rural en 1951 à La Javie et l'idée du sénateur Aubert doit, à mon sens, rester celle qui conduit notre action : l'exode rural est en partie enrayé mais il menace encore certains secteurs du département, et le militantisme pour une ruralité vivante et active guide mon action,* disait-il. *Face à une crise sanitaire sans précédent, nos hébergements ont gagné en reconnaissance face à la froideur mécanique des plateformes internationales. Nous sommes bien loin de l'esprit de 1951 mais il convient d'être vigilants, actifs et présents : l'uberisation du tourisme rural rôde et ce n'est pas notre ADN ! ».*

En effet, comme le mettait en lumière le compte-rendu d'activité présenté par le directeur, Thierry Hours, et ses collaborateurs, les Gîtes de France 04 ont plutôt bien résisté à la crise sanitaire en 2020 avec 3 161 contrats, 9 831 vacanciers et 85 192 nuitées dans les 532 hébergements commercialisés par la centrale de réservation, pour un taux d'occupation de 29,8 % en baisse de seulement 1,2 % par rapport à 2019.

Avec une clientèle de proximité, française à 93 % et, dans cet ordre, venue des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, du Var, du Rhône et d'Isère. La proposition de nouvelles formules d'assurance annulation, la définition et la mise en œuvre d'une charte sanitaire exemplaire et l'information des adhérents, qui ont reçu pas moins de 15 newsletters, ne sont pas étrangers à ces résultats. Rappelons aussi l'opération « Solidarité avec le personnel hospitalier » qui a permis d'offrir une vingtaine de séjours aux soignants et à leurs familles.

Un combat pour la ruralité

Autres satisfactions, la reconnaissance de « Marque durable » par la Région qui a rappelé l'engagement des Gîtes de France dans une démarche écoresponsable et a encouragé la labellisation en attribuant une aide de 100 € sur le droit d'entrée à 50 porteurs de projets, et la mise en ligne d'un nouveau site Internet parfaitement adapté à tous les supports et doté d'une interface simple et intuitive.

Un bémol toutefois avec la concurrence de l'office de tourisme de la DLVA sur le marché du classement des meublés de tourisme : *« une distorsion de concurrence de la part d'organismes financés essentiellement par des fonds publics qui se positionnent sur une pratique du secteur concurrentiel »*, précisait Pascal Ventre qui suit ce dossier de près.

Après que la trésorière, Marie-José Magaud, et le comptable, André Menc, aient présenté une situation financière saine, on passait aux orientations pour 2021, notamment la vigilance contre un *« jacobinisme fédéral »* visant à donner les pleins pouvoirs à Paris, le développement du partenariat avec les Gîtes de France des Hautes-Alpes représentés par le vice-président Maurice Bonnardel, et le déménagement de l'antenne 04 dans des locaux acquis au 21, boulevard Victor-Hugo à Digne-les-Bains. Bernard Moling, conseiller départemental délégué au Tourisme, exhortait les Gîtes de France 04 à continuer leur combat pour la ruralité, élément essentiel du patrimoine : *« La Covid est une chance pour les territoires ruraux, cultivons l'authenticité et qualité de l'accueil pour faire des Alpes-de-Haute-Provence un département pilote en matière de développement touristique durable ».* ■

Gilbert Mathieu

LE CHIFFRE 150

La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence a communiqué le bilan provisoire de la prédation dans le département à la date du 24 juin avec le comparatif avec l'année 2020. 150 attaques ont été signalées pour 548 victimes dont trois bovins et sept équins. Pour mémoire, en 2020 à la même date, il y avait eu 129 attaques et 451 victimes. À l'heure actuelle, sont dénombrées 5 attaques à plus de 20 victimes contre 4 en 2020 à la même date. Les statistiques révèlent que la variation des attaques entre 2020 et 2021 est de 16% et que la variation des victimes est de 22 % sur la même période.

Analyse de la prédation annuelle dans les Alpes-de-Haute-Provence

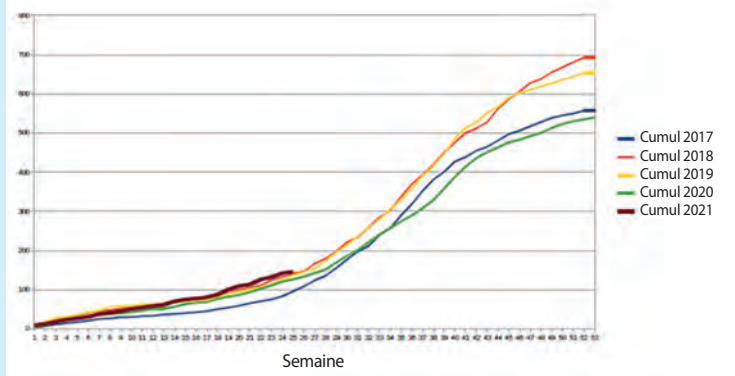

Groupe Provence Services (GPS) lauréat du Plan protéines végétales

Priorité du volet agricole du plan France Relance, la reconquête de la souveraineté protéinique s'accélère avec 26 nouveaux lauréats sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets pour la structuration des filières. Ce dispositif permet de soutenir au niveau local le regroupement d'acteurs autour de projets collectifs et engagés pour le développement de la production nationale de protéines végétales. Il reste accessible et permettra de soutenir, dès cet été, de nouveaux lauréats.

Dans le cadre du Plan protéines végétales lancé fin décembre par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, un appel à projets doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros a été débloqué pour accompagner la conception et la réalisation de projets collectifs structurants, impliquant plusieurs maillons à l'échelle d'une filière. Qu'ils aient attrait à l'alimentation animale ou humaine, ces projets peuvent bénéficier de financement pour de l'ingénierie de projet, de l'acquisition de matériels mais également des plans de recherche et développement.

Vingt-six premiers lauréats ont donc été désignés pour un soutien de plus de 17 millions d'euros. Parmi eux le projet du Groupe Provence Services pour une filière soja régionale dans l'objectif d'une plus grande autonomie alimentaire régionale, tout en maîtrisant l'approvisionnement et la qualité du produit. Le plan France Relance apporte un soutien dans le regroupement de plusieurs opérateurs économiques déterminants grâce au financement de prestations de conseil et d'ingénierie de projet. ■

Les **chartes des riverains** restent valables le temps de la nouvelle consultation

À la suite de l'analyse des modalités de consultations pour l'élaboration des chartes des riverains il a été décidé que les chartes actuelles restaient valides pendant le processus de consultation et jusqu'aux nouvelles décisions préfectorales. Ce sont les préfets qui doivent conduire les nouvelles consultations selon les modalités prévues à l'article L 123-19-1 du code de l'environnement. Celles-ci doivent débuter avant le 21 juillet et une nouvelle décision doit entériner les chartes à l'issue de ce processus, mais ne peut intervenir moins de trois jours après la fin de la consultation. Un message à l'attention des présidents de chambres d'agriculture précise que *« le travail des chambres d'agriculture, au printemps dernier, qui ont respecté scrupuleusement les termes du décret, n'est pas remis en cause ».* ■

Ouverture des **demandes de paiement** des subventions **pour les agroéquipements**

FranceAgriMer a ouvert les premières téléprocédures de demandes de paiement dans le cadre du Plan de relance. Elles concernent, dans un premier temps, les volets « conversion des agroéquipements pour la réduction des intrants » et « protéines végétales amont ».

De plus en plus d'agriculteurs reçoivent des courriers ou mails d'octroi des subventions à l'investissement en agroéquipement du plan de relance demandées en début d'année 2021.

Pour rappel : la demande de paiement doit être adossée à des factures acquittées qui font référence explicitement aux catégories de matériels présents sur les devis présentés lors de la demande de subvention. À défaut de factures acquittées, un relevé bancaire faisant état des dépenses engagées peut être présenté ; un exploitant peut faire une demande de paiement pour des modèles / marques différents de ceux présents sur les devis mais le matériel doit être de la même catégorie (telle que définit dans les annexes des appels à projets) ; si le prix des matériels sur les factures est différent de celui des devis, la subvention sera calculée sur le montant le plus faible. ■

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel de candidatures

(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AP 04 13 0025 01 Libre
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE : *54 ha 69 a 79 ca :* 'Hubac du vallon de Montagn': W- 215[F1]- 215[F2]- 531[219](M)[F1]- 531[219](M)[F2] - 'Raffinis': W- 619[353]- 621[353] - 'Reglanier': W- 321(J)- 321(K)
Urbanisme : RNU

Ref. XA 04 21 0083 01 Loué sur une partie de la surface
Bâtiment d'exploitation
BRAS-D'ASSE : *108 ha 47 a 38 ca :* 'Boudran': C- 106 - 'Emberre': F- 8- 13 - 'Embuissiere': F- 111- 120- 125- 144- 152- 153- 176- 178 - 'La Colle': C- 130 - 'La Garde': F- 73- 74- 77- 81- 93- 108- 110 - 'Le Bas Rayal': F- 380- 381- 382- 1014[396]- 1016[397] : - 'Le Brusquet': B- 178- 182- 183(A)- 187- 204- 205- 206- 224- 225 - 'Le Plantier': F- 365- 370 - 'Le Rigaud': B- 32 - 'Le Village': F- 1044[785] - 'Les Naisses': ZD- 22- 23(A)- 23(B) - 'Les Oreillons': B- 71- 75 : - 'Les Traverses': B- 37- 38 - 'Peyre Michel': B- 101 - 'Piouran': F- 48- 49- 50- 51- 64- 71- 959[20]- 970[52]- 981[66]- 983[67]- 986[72] ZD- 9- 10(A)- 10(B)
Urbanisme : RNU

Ref. AS 04 21 0059 01 Libre
LE CAIRE : *1 ha 05 a 57 ca :* 'Le Village': A- 435- 445- 446
Urbanisme : RNU

Ref. AS 04 21 0046 01 Loué sur une partie de la surface
SAINTE-TULLE : *1 ha 50 a 78 ca :* 'La Bussie': C- 541[396]- 542[396] - 'Les Eyguestres': B- 169- 178 - 'Les Jourdanes': B- 26 - 'Les Routes': B- 433 - 'Les Surianes': B- 241
Urbanisme : Zone A - Certifié en agriculture biologique sur une partie de la surface

Ref. XA 04 21 0093 01 Libre
VALENSOLE : *12 ha 93 a 60 ca :* 'La Tour': G- 867- 870- 871- 874
Urbanisme : Zones A et N

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone)
AU PLUS TARD LE **25/07/2021**
à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :
SAFER-PACA - Avenue de la Libération - CS 20017 - 04107 Manosque cedex
Tél : 04 88 78 00 04

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

Remorques Lambert
Remorque Lambert Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
25 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

Pour vos petites annonces
04 67 07 03 66
vbonvalot@paysandumidi.fr

PETITES ANNONCES RÉGIONALES

MATÉRIEL AGRICOLE

07 - Vends arracheuse aligneuse pom-mes de terre oignons.
Tél. 06 29 43 27 74 ou 04 75 04 75 21 HR

ANIMAUX

04 - Vends Taureau LIMOUSIN prêt à saillir de 20 mois inscrit HBL et génotype toutes garanties sanitaires. GAEC FERRAND.
Tél. 06 78 69 06 85

FOURRAGE

05 - Vends ou échange contre paille enrubannage d'herbe.
Tél. 04 92 46 53 11 - 06 22 45 27 21

69 - Éleveur achète paille en andain ou botteler, 60 €, départ 01 - 71, enlèvement rapide.
Tél. 06 22 89 14 72

IMMOBILIER

34 - Vends 4 ha vignes en production grenache sur la commune de Servian (34). Bien entretenues.
Tél. 06 89 28 42 10

Votre journal sur la toile !
www.facebook.com/espacealpin

L'Espace Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Tous les 15 jours, retrouvez l'actualité agricole et rurale des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

Votre Petite Annonce dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes

Réservée aux particuliers

Rédigez votre annonce

Ecrivez en majuscules, une lettre par case, une case vide entre chaque mot. Une seule proposition par annonce. Votre numéro de téléphone doit être libellé comme suit : Tél. : 00 00 00 00 00. Les 2 premières cases sont réservées au département où se situe votre bien.

1
2
3
4
5
6
7
8
9

Nom ..... Prénom .....
Raison sociale .....
Adresse .....
.....
Tél. ..... Fax .....
E-mail .....

Choisissez votre rubrique

- ❑ OFFRE D'EMPLOI
- ❑ DEMANDE D'EMPLOI
- ❑ ESTIVE
- ❑ MATÉRIEL AGRICOLE
- ❑ MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
- ❑ TRAVAIL DU SOL
- ❑ ALIMENT BÉTAIL
- ❑ FOURRAGE-PAILLE
- ❑ TRACTEURS
- ❑ VÉHICULES
- ❑ LOCATION
- ❑ IMMOBILIER-FONCIER
- ❑ OVINS
- ❑ CAPRINS
- ❑ BOVINS
- ❑ CHIENS
- ❑ DIVERS
- ❑ LOISIRS

Calculez votre prix

❑ Nouvel abonnement PA gratuite

Nombre de passages	1	2	3
Les 4 lignes de texte TTC	7€	10€	14€
Ligne(s) supplémentaire(s) TTC	2€	4€	6€
Domiciliation* TTC	3€	5€	7€
TOTAL TTC	€	€	€

** Domiciliation : lorsque l'annonce fait mention de « Ecrire au journal qui transmettra »*

Paiement par chèque à l'ordre du Sillon Alpin
(Toute annonce non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte)

A retourner accompagné de votre règlement à : Paysan du Midi - Mas de Saporta - CS 50032 - 34875 LATTES cedex

L'Espace Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES
Bi-mensuel d'informations générales agricoles et rurales

Editeur :
SARL Le Sillon Alpin
8 ter Rue Capitaine de Bresson - 05010 Gap cedex
Capital social de 9117,72 €
RCS Gap 387 250 129
Membres associés :
Chambres d'agriculture 04-05, FDSEA 05, JA 04-05, FDCA 04-05
Gérants :
MM. Frédéric Esmiol et Eric Lions
Directeur de Publication :
Frédéric Esmiol

Journaliste :
Alexandra Gelber
Tél. : 06 85 56 24 98
journal@espace-alpin.fr

Impression :
LA PROVENCE
248 avenue Roger Salengro,
13015 Marseille
Tél. : 04 91 84 48 46

Composition - Abonnements - Petites annonces :
Paysan du Midi
Mas de Saporta - CS 50032
34875 LATTES cedex
Tél. : 04 67 07 03 66

Publicité régionale :
Paysan du Midi
Elodie Cervero
ecervero.pub@agriculteurprovencal.fr
Tél. : 06 69 07 90 72

Publicité Nationale :
SA REUSSIR,
4/14, rue Ferrus
Hall B
CS 41442
75683 PARIS Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

Origine du papier : française
Taux de fibre recyclée : 60 %

Commission paritaire : 0424 T 80493
ISSN 05 : 1763-5179
Dépot légal : à parution

Didier Peyre, un homme au grand cœur s'en est allé

DR

Didier Peyre (à droite) était très apprécié notamment pour sa gentillesse, son implication et son envie de bien faire. Il est ici avec Joseph Jouffrey et Serge Jousselme.

C'est avec beaucoup d'émotion que la Coordination rurale des Hautes-Alpes a appris, le 23 juin dernier, le décès de Didier Peyre, trésorier du syndicat départemental.
Avec ces quelques lignes et en se souvenant des moments partagés avec lui, chacun souhaite rendre hommage à cet homme qu'ils connaissaient tous depuis de nombreuses années.
Après plus de 20 ans d'investissement dans le syndicalisme, Didier Peyre laisse derrière lui des collègues avec lesquels il avait tissé des liens solides, de confiance mais surtout d'amitié. Il a œuvré pendant sept ans à la Coordination rurale, ainsi que 14 ans à la Fédération départementale ovine, dont deux ans en tant que président de canton chez les Jeunes agriculteurs.
Travailleur, battant et optimiste, Didier était toujours partant pour aider les autres. Il a été chef d'exploitation à 35 ans dans le petit hameau du Milieu sur la commune de Saint-André-d'Embrun. Il était passionné par son élevage de 330 brebis de race commune des Alpes, qu'il n'a eu cesse de faire progresser aux côtés de ses parents. Il était également très soucieux de son matériel dont il faisait l'entretien régulièrement. Sachant souder, il effectuait l'essentiel des réparations lui-même.
Derrière une pudeur apparente, se cachait un homme au grand cœur, à l'écoute et profondément bienveillant. Jovial et de bonne humeur, Didier avait toujours les mots pour redonner le sourire dans les moments difficiles. Par sa gentillesse, son implication et l'envie de bien faire, il faisait le maximum pour tous les agriculteurs et les agricultrices sans clivage, pour que ses collègues puissent vivre dignement de leur travail.
L'hiver, il travaillait à la station des Orres où il damait les pistes souvent très pentues de la station embrunaise. L'été, il aimait aller voir ses brebis à l'alpage de Pramouton au pied du Mont Orel.
Tout le monde appréciait son travail et sa franche camaraderie, ayant toujours un mot pour rire. Il était épanoui et heureux.
Didier était fier de son métier, et de ce que les agriculteurs font pour les concitoyens. Pour lui et pour sa détermination sans faille, la Coordination Rurale doit continuer à se battre pour ce métier qui nous tient tous tant à cœur.
Les pensées de l'ensemble de l'équipe et des animatrices de la CR 05 et de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes vont à la famille de Didier Peyre. ■

PAC : l'État renonce à la production de fruits et légumes en France

Alors que le « manger frais et local » est devenu le maître-mot du ministre de l'Agriculture depuis la crise sanitaire, cette ambition s'est envolée s'agissant des fruits et légumes. Ces productions, en proie à un effondrement lié aux distorsions de concurrence organisées par le Marché unique européen, sont parmi les plus en difficulté dans notre pays. Pourtant, le ministère de l'Agriculture s'obstine à refuser la création d'une aide couplée dédiée aux fruits et légumes dans le cadre de la future PAC. Ce choix de l'État est celui du renoncement à maintenir ces productions sur notre territoire. C'est le choix de *« déléguer à d'autres la production de notre alimentation »*, pourtant qualifié de *« folie »* par le président de la République.
En lieu et place d'une telle aide couplée, le ministère a présenté ce mardi aux organisations professionnelles agricoles une bien étrange *« aide couplée au petit maraîchage et petits fruits »*, qui semble avant tout viser à dissimuler ce renoncement.
Le montant dérisoire de cette aide, 10 millions d'euros, soit 0,11 % de la PAC, amène évidemment le ministère à définir un ciblage drastique, au point que cette aide n'est ni une aide couplée au maraîchage, ni une aide aux petites fermes.
D'une part, le plancher d'accès de 1 ha envisagé exclut, précisément, la majorité des petites surfaces. D'autre part, le plafond excluant de 3 ha, une innovation de circonstance, écarte l'écrasante majorité des fermes légumières. Il est d'ailleurs permis de douter de sa recevabilité par la Commission européenne. Au final, non seulement l'ensemble des arboriculteurs.trices sont laissé.e.s sur le carreau, mais de surcroit moins de 10 % des producteurs.trices de légumes pourraient prétendre à ce dispositif : on parle de 3 000 bénéficiaires en tout et pour tout...
Entre autres arguments irrecevables, le ministère tente de justifier la dimension microscopique du budget envisagé en convoquant la situation économique des filières d'élevage, dont les aides couplées procèdent de la même enveloppe... Mais pour rappel, ce ne sont pas les arboriculteurs.trices ou les maraîcher.ère.s qui bradent notre élevage dans des accords de libre-échange tous azimuts, ou qui ont renoncé dans la loi Egalim à sécuriser le revenu des éleveurs.euses. Et ce ne sont pas eux, non plus, qui empêchent la revalorisation du paiement redistributif qui dégagerait des marges de manœuvre économiques supplémentaires...
La Confédération paysanne exhorte le ministère à mettre en cohérence ses affichages politiques avec ses propositions techniques concernant la future PAC : d'une part, le secteur des fruits et légumes a besoin d'une véritable aide couplée, c'est-à dire qui prime les premiers hectares de toutes les fermes engagées dans ces productions. D'autre part, toutes les petites fermes ont besoin que soit activée l'aide aux petits agriculteurs prévue dans le règlement européen, quelles que soient leurs productions car toutes sont pourvoyeuses d'emploi, de valeur ajoutée et de vitalité pour les territoires. À défaut, l'État donnera à voir combien peu lui importe l'alimentation de la population et l'avenir de notre ruralité.■

Confédération paysanne 05

Appel de candidatures

(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 05 21 0086 01 (SG) Libre
ASPREMONT : *27 ha 72 a 30 ca :* 'Babalion': A- 674 - 'Bernarde et Lourmet': ZN- 24(B)- 24(C)- 24(D)- 24(A)[F1]- 24(A)[F2]- 25- 26- 51[21](A)- 51[21](B)- 51[21](C)- 51[21](D)- 51[21](E)- 51[21](F) - 'Les Plagneoux': C- 2- 10- 21- 32- 33- 69 : - 'Les Priourets': ZM- 4(B)- 4(A)[F1]- 4(A)[F2]- 7(A)- 7(B)- 7(C)- 7(E)- 7(D)[F1]- 7(D)[F2] - 'Martouret': ZB- 22 - 'Trousselle': A- 606- 608- 609
Urbanisme : Zones A et N du PLU
Certifié en Agriculture Biologique (tout ou partie)

Ref. AS 05 21 0085 01 (SG) Libre (Avec bâtiment)
CHABESTAN : *54 ha 21 a 77 ca :* 'La Garde': ZC- 11(A)- 11(B)- 11(C)- 12 - 'La Loubiere': B- 220 - 'La Plaine': ZI- 27(J)- 27(K) - 'Le Fond Bacon': ZI- 39(A)- 39(D)- 39(B)[F1]- 39(B)[F2]- 39(C)[F1]- 39(C)[F2]- 40[F1]- 40[F2]- 41(A)- 41(B) : - 'Le Grangeon': B- 158- 163- 164 - 'Le Mas': C- 158- 159- 166- 170- 499[152] ZI- 42(A)- 42(B)[F1]- 42(B)[F2]- 43(A)- 43(B)- 44- 45- 46- 47(B)- 47(A)[F1]- 47(A)[F2]- 48[F1]- 48[F2]- 73[55][F1]- 73[55][F2] : - 'Le Plan Sud': ZH- 35(J)- 35(K) - 'Les Blachettes': B- 75- 85- 87 - 'Les candis': A- 697[332][F1] - 'Les Combes': ZC- 13(A)- 13(B)- 14(B)- 14(AJ)- 14(AK)- 15(J)- 15(K) - 'Oriac': B- 49 ZD- 35(A)- 35(B)[F1]- 35(B)[F2] : - 'Piou Bourg': A- 185 - 'Pres d'Estang': ZK- 39- 76[37]- 83[73] - 'Sous Oze': B- 112- 113- 123- 126- 127- 283[122] ZD- 18(C)- 18(D)- 18(A)[F1]- 18(A)[F2]- 18(B)[F1]- 18(B)[F2]- 20(A)- 20(B)[F1]- 20(B)[F2]- 21[F1]- 21[F2]
Urbanisme : Carte communale : zone ouverte à la construction et zone fermée à la construction
Certifié en Agriculture Biologique (tout ou partie)

Les personnes intéressées obtiendront un dossier de candidature
à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être fournis :
SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur
Délégation Départementale des Hautes-Alpes
8 avenue Jean Jaurès - 05010 GAP Cedex - Tél. 04 88 78 00 05
mail : dds05@safer-paca.com
La fiche de candidature complétée devra être renvoyée à cette même adresse
AU PLUS TARD LE **08/08/2021**

Appel de candidatures

(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AP 05 21 0005 01 (MBL) Libre
BREZIERS : *6 ha 23 a 99 ca :* 'Les Chabanas': ZE- 36(J)- 36(K)- 36(L) - 'Les Devins': ZD- 55(J)- 55(K) - 'Les Rouchassons': ZD- 3(J)- 3(K)- 3(L)
Urbanisme : Carte communale - Hors P.A.U

Ref. AA 05 17 0021 01 (MBL) Loué sur toute la surface
LE MONETIER-LES-BAINS : *2 ha 50 a 43 ca :* 'Champ Chardussier': D- 273 - 'Champ Gerard': E- 912- 998 - 'Clot de Pierre Cognet': E- 805 - 'Clot des Faures': E- 689- 724 - 'Deuxieme Gas': V- 907 - 'Garrachet': F- 335- 376- 379- 402- 475 : - 'La Casse': E- 347- 348(BB)- 353- 1544 - 'La Chalp': F- 489- 606 - 'La Lichette': Y- 1254 - 'La Pisse': F- 248- 254- 271- 274 - 'La Versanne': Y- 1334 - 'Le Clot': E- 287(B)- 299(B) - 'Les Enjolas': E- 215- 233- 260- 265- 267- 1812[270] : - 'Les Herberes': X- 810- 817- 852 - 'Les Lonjagnes': E- 467(BA)- 485- 493- 494- 501- 589- 621 - 'Les Ribes': X- 749(B) - 'Les Routes': E- 1000- 1060- 1063 - 'Les Sagnes': L- 560(C) V- 432- 433- 445- 446- 485(A) : - 'Les Senaudes': Y- 844 - 'Pierre Noire': Y- 1155 - 'Plaine du Casset': V- 232- 236- 240(C)- 272- 1588[343] - 'Pont la Chenal': F- 941- 960- 1300[963]- 1304[969] - 'Pre Long': Y- 812(A)- 822- 1400- 1435 : - 'Pre Poncet': X- 247(A) - 'Pre Sourier': E- 1082 - 'Reynarde': E- 766 - 'Ruines des Chirouzas': Y- 750
Urbanisme : P.L.U - Zones A, Ap et N

Ref. AA 05 20 0171 01 (MBL) Loué sur toute la surface
LE MONETIER-LES-BAINS : *23 a 74 ca :* 'Garrachet': F- 395 - 'Le Clot': E- 299(A) - 'Les Enjolas': E- 257 - 'Plaine du Casset': V- 231- 240(B) - 'Pont la Chenal': F- 1280[923] - 'Reynarde': E- 794 - 'Ste Catherine': Y- 1492
Urbanisme : P.L.U - Zones Ap et N

Ref. AA 05 20 0172 01 (MBL) Loué sur toute la surface
LE MONETIER-LES-BAINS : *52 a 53 ca :* 'Clot des Faures': E- 680 - 'Garrachet': F- 479- 482 - 'La Chalp': F- 564 - 'La Lichette': Y- 1288 - 'La Pisse': F- 230- 290 - 'Les Herberes': X- 832- 833(B) - 'Les Lonjagnes': E- 487 - 'Les Ribes': X- 749(A) : - 'Petit Tabuc': V- 131 - 'Pont la Chenal': F- 1294[955] - 'Pre Long': Y- 1370 - 'Pre Poncet': X- 232(B) - 'Pre Sourier': E- 1661[1134]
Urbanisme : P.L.U - Zones A, Ap et N

Les personnes intéressées obtiendront un dossier de candidature
à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être fournis :
SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur
Délégation Départementale des Hautes-Alpes
8 avenue Jean Jaurès - 05010 GAP Cedex - Tél. 04 88 78 00 05
mail : dds05@safer-paca.com
La fiche de candidature complétée devra être renvoyée à cette même adresse
AU PLUS TARD LE **25/07/2021**

Tous les 15 jours, retrouvez l'actualité agricole et rurale des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

Votre journal sur la toile !

www.facebook.com/espacealpin

David Ailhaud est la troisième génération d'arboriculteurs et la cinquième d'agriculteurs à Curbans. Très engagé syndicalement chez Jeunes Agriculteurs il aime œuvrer pour sa profession.

Le **syndicalisme**, une **ouverture au monde**

Dire que David Ailhaud pourrait avoir du jus de pommes qui coule dans ses veines ne serait peut-être pas excessif puisque lui-même se définit ainsi : « *je suis né une pomme dans une main, une poire dans l'autre* ».

À Curbans, la famille Ailhaud réside dans un petit hameau qui domine ses vergers et dispose même d'une petite chapelle qu'elle partage avec une autre famille.

Petit dernier de la fratrie, David ne se voyait pas faire autre chose que prendre la suite de son père et s'occuper des vergers familiaux. « *Je ne me sentais aucun devoir même si mes frères avaient choisi de faire autre chose, je n'avais pas le couteau sous la gorge, je l'ai fait parce que ça me plaisait vraiment*, explique-t-il. *J'adore la polyvalence de ce métier, j'aime le rythme de travail et le cadre. Partir de la fleur jusqu'au fruit c'est vraiment une satisfaction énorme surtout quand les clients en redemandent.* »

Agriculteurs depuis cinq générations et arboriculteurs depuis trois, les Ailhaud possèdent une vingtaine d'hectares dans la commune. Lorsqu'il s'est installé en 2010 David s'est associé avec son père en EARL. Il cultive aujourd'hui 15 ha de vergers dont 10 ha de pommes et 4 ½ à 5 ha de poires qu'il a converti depuis 2017 en bio. « *En 2017, on a gelé et j'avais envie depuis mon installation de faire du bio mais ce n'était pas viable et il fallait que je reste en conventionnel. Donc quand ça a gelé j'ai sauté le pas et j'ai converti 100 % de mon verger. J'ai arraché 5 ha et j'ai rendu cinq autres hectares que j'avais en location*, raconte-t-il. *Je voulais faire moins mais que ce soit mieux valorisé sur un marché plus structuré avec des intermédiaires qui se connaissent vraiment. J'avais planté des poires en 2010 car j'avais toujours eu envie d'en avoir et aujourd'hui elles se valorisent très bien et rattrapent un peu les baisses que la golden peut parfois connaître.* »

A.G.

David Ailhaud est le dernier d'une fratrie de trois garçons, ses frères ont pris des chemins différents mais lui a toujours voulu marcher dans les traces de son père. Il aime être dans les vergers et voir ses arbres fleurir puis donner des fruits de qualité.

> *Je n'avais pas le couteau sous la gorge, je l'ai fait parce que ça me plaisait vraiment.*

Un duo à toute épreuve

S'il est heureux dans ses vergers David Ailhaud aime dire qu'il n'y est pas bloqué pour autant et a toujours mis un point d'honneur à aller voir ce qui se faisait ailleurs.

En cela il a été grandement aidé par son engagement syndical débuté dès son installation. « *Si on ne se défend pas personne ne le fera à notre place. Quand on s'installe on a la tête dans le guidon c'est bien de regarder ailleurs. Mon père était président d'une organisation professionnelle de producteurs et administrateur à la MSA, il m'a, en quelque sorte, biberonné avec l'idée qu'il fallait défendre la profession*, se souvient-il. *Donc dès que l'on m'a tendu la main j'y suis allé. J'ai été à ma première réunion de Jeunes Agriculteurs, j'en suis ressorti administrateur au côté de Pierrick (Horel, NDLR) et depuis on ne s'est jamais quittés !* »

Et cette complicité est telle que lorsqu'il parle de son engagement chez JA David dit toujours « *on* » car les deux jeunes hommes ont gravi ensemble tous les échelons du syndicat jusqu'à en partager la présidence.

Curbans a un statut un peu particulier dans le département puisque même si la commune est considérée comme appartenant aux Alpes-de-Haute-Provence elle a un code postal en 05 pour une question administrative. David aurait donc pu choisir de rejoindre JA 05, mais non, il a choisi JA 04. « *Le 05 est surtout une terre d'élevage, je me sentais plus proche des agriculteurs bas-alpins qui sont plus orientés polyculture. Même si je m'entends très bien avec mes collègues hautalpins, attention !* » s'amuse-t-il.

Outre son engagement local David Ailhaud s'investit dans le syndicat à l'échelle régionale et nationale puisqu'il est administrateur national depuis octobre 2020. « *J'aime avoir ce point de vue sur toute la France, on apprend énormément de choses, tu t'ouvres, tu voyages et tu fais des rencontres incroyables. C'est un réseau pour la vie* », confie-t-il.

A.G.

Amoureux de la fête le jeune arboriculteur est devenu président du comité d'organisation des Terres de Jim qui se tiendront du 10 au 12 septembre à Corbières.

Un réseau avec qui il aime faire la fête, une valeur chère à JA et dont le point d'orgue est sans conteste l'ancienne finale du concours de labour rebaptisée *Les Terres de Jim*. « *Je suis festif et je voulais marquer le coup des 20 ans de la finale du concours de labour. Je peux dire que je leur ai cassé les pieds (rires) pour que l'on candidate*, avoue celui qui est devenu le président du comité d'organisation. *En 2018, on l'a fait et on a été retenu. Il n'y a pas beaucoup d'événements de cette ampleur donc on a dû prendre de l'élan et beaucoup travailler car on n'a pas les infrastructures et le terreau de bénévoles, mais on s'est mis en ordre de marche et on a monté un comité d'organisation.* »

Un engagement chevillé au corps

Toute l'équipe s'est mobilisée pour trouver des partenaires, le lieu adéquate, se confronter à de « *grosses machines* » comme la Région. « *Avec les politiques il a fallu leur expliquer que c'était avant tout une fête populaire, que même si c'était un syndicat qui organisait il ne s'agissait pas d'un événement revendicatif*, révèle-t-il. *Le Conseil départemental et l'Agence de développement nous ont immédiatement suivis ainsi que DLVA. Ils ont bien compris que c'était un partenariat gagnant/gagnant car on faisait la promotion du territoire.* »

Cependant, un brin de paille est venu gripper cette belle mécanique et non des moindres : la crise sanitaire. Elle les a obligés à annuler la manifestation en 2020 et à tout miser sur 2021. Ils ont dû très rapidement effectuer des ajustements et faire face à des dépenses inattendues. « *On s'en est plutôt bien sortis car les partenaires ont vraiment joué la solidarité* », confesse David Ailhaud qui s'est donné corps et âme pour cette manifestation et l'a dans la peau. Et, ce n'est pas un euphémisme puisqu'il arbore une représentation de Jim Bataille, la mascotte de la manifestation, tatouée sur sa cuisse gauche.

L'équipe est actuellement dans la dernière ligne droite puisque les *Terres de Jim* se tiendront du 10 au 12 septembre sur 100 ha à Corbières dans les Alpes-de-Haute-Provence et 100 000 visiteurs y sont attendus.

Et après ? David Ailhaud approche de l'âge limite pour rester chez JA. « *Au moment des élections qui vont avoir lieu en juin 2022 j'aurai 34 ans et 10 mois s'ils veulent bien me renouveler je referai un mandat national sinon j'arrête et je redeviens arboriculteur à plein temps. Je veux profiter de mon exploitation et de ma vie privée pendant quelques années, mais cela ne veut pas dire que je n'y reviendrai pas*, ajoute-t-il avec malice. *Dans une OP ou dans un autre syndicat, je ne sais pas mais en tout cas dans une structure qui me permettra d'agir et de faire des propositions. Je n'aime pas ce qui est trop consensuel.* »

> *Si on ne se défend pas, personne ne le fera à notre place.*

Pour son exploitation, il a également d'autres projets qu'il n'a pas pu développer faute de temps. Notamment la vente directe qui ne représente aujourd'hui que 10 à 15 % de ses ventes et qu'il aimerait voir prospérer. « *J'aime ce contact avec les clients, avoir leur retour, voir qu'ils apprécient le fruit de mon travail et le recommandent autour d'eux* », conclut-il. ■

Alexandra Gelber